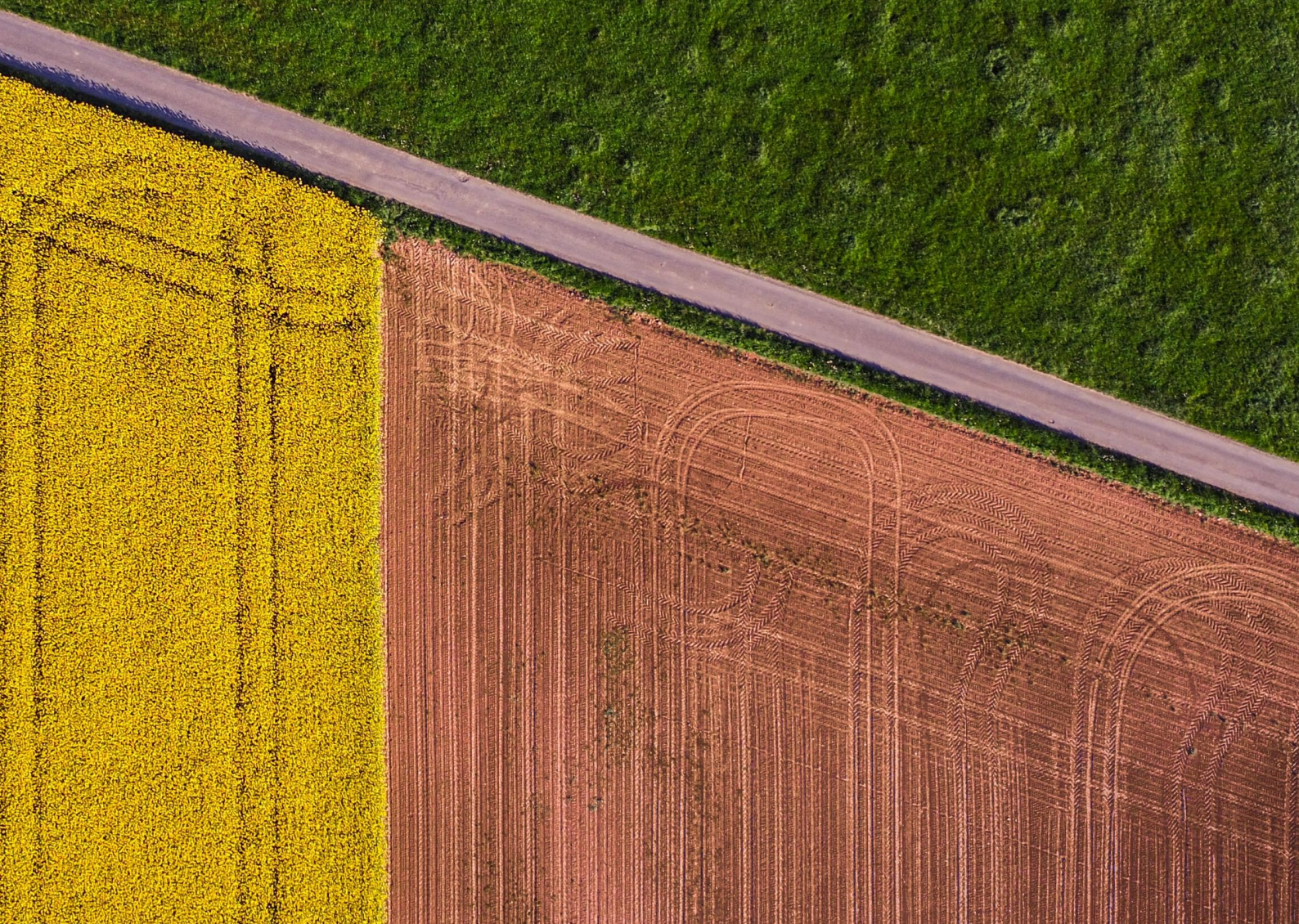


Quantis



***Plan énergie-climat communal (PECC)
de la commune d'Etoy***

Contact

Thibault Tribolet, tribolet.thibault@quantis.com

Consultant en durabilité – Collectivités publiques, sport et événements

INFORMATIONS PROJET

| | |
|-----------------------|---|
| Titre | Plan énergie climat communal de la commune d'Etoy |
| Client | Municipalité d'Etoy |
| Version | 1.1 8 août 2023 |
| Équipe-projet | Thibault Tribolet – Chef de projet |
| Contact client | Tania Séverin - Municipale |

Avant-propos de la Municipalité

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amènera à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or, un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune d'Etoy sont directement touchés par les changements en cours et à venir. C'est une certitude, il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.

La protection du climat représente à la fois un défi et une opportunité. Un défi pour ce qui est de remettre en question nos politiques, nos modes de vie, nos habitudes de consommation, nos priorités et nos valeurs, mais également une opportunité pour améliorer notre environnement, notre qualité de vie et notre santé.

Les communes comme la nôtre ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles exercent de nombreuses responsabilités dans les domaines de la réduction des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'adaptation aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.).

Outre la réduction des impacts négatifs et l'amélioration de notre qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.), une action climatique ambitieuse constitue également une opportunité économique. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions. Elle permet d'éviter des coûts futurs (on parlera des coûts de l'inaction) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de la commune d'Etoy affirme ici sa volonté de s'engager concrètement dans la lutte contre le changement climatique et de s'assurer que la commune d'Etoy participe également à cet effort commun. Avec ses près de 3000 habitants, Etoy démontre un potentiel de développement et d'amélioration important, notamment dans le domaine de l'énergie et de la mobilité.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années. Cette stratégie communale est une démarche globale et transversale qui concerne tous les acteurs locaux : les citoyens, l'administration, les collectivités publiques, les entreprises privées, ou encore les associations locales.

Table des matières

| | |
|--|----|
| <i>Avant-propos de la Municipalité</i> | 3 |
| <i>Table des matières</i> | 4 |
| 1. Introduction | 5 |
| 1.1 Les enjeux sur le territoire communal | 5 |
| 1.2 La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux | 6 |
| 2. État des lieux | 8 |
| 2.1 La commune d'Etoy en bref | 8 |
| 2.2 Profil climatique et énergétique | 12 |
| 2.3 Enjeux d'adaptation | 15 |
| 3. Vision et objectifs | 20 |
| 3.1 Vision à l'horizon 2050 | 20 |
| 3.2 Objectifs à l'horizon 2030 | 20 |
| 4. Plan d'action | 22 |
| 4.1 Énergie et bâtiment..... | 24 |
| 4.2 Mobilité..... | 29 |
| 4.3 Consommation, alimentation et déchets..... | 32 |
| 4.4 Adaptation, biodiversité et espaces verts..... | 35 |
| 4.5 Gouvernance..... | 39 |
| 5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre | 41 |
| 5.1 Gouvernance..... | 41 |
| 5.2 Sources de financement | 42 |
| 6. Communication du PECC | 43 |
| 7. Conclusion | 44 |
| 8. Annexes | 45 |

1. Introduction

1.1 Les enjeux sur le territoire communal

Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon [l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois](#), les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune d'Etoy a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

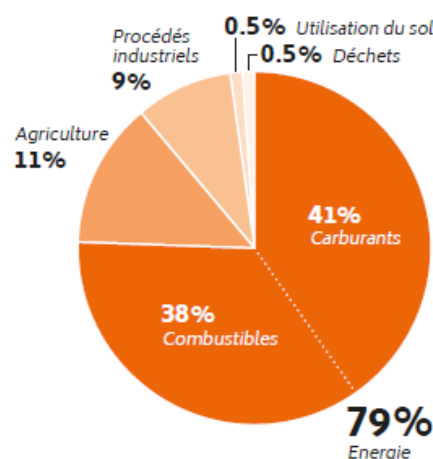


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude¹. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en périodes de canicule, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

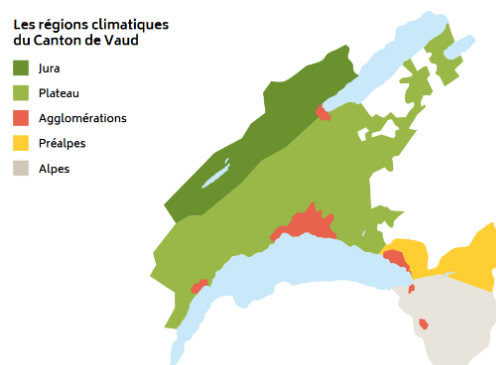


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

¹ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

Les [changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud](#)² sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune d'Etoy a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

1.2 La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1er janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050³.

Le Plan climat vaudois 1ère génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes

² Changements climatiques du Canton de Vaud - [Synthèse](#) et [Annexes](#)

³ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁴. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).
- Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

⁴ 4 Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

2. État des lieux

2.1 La commune d'Etoy en bref

Présentation

La Commune d'Etoy, du district de Morges, recense 2'933 habitant-e-s (état 2020) pour une superficie de 4.9km².

En fonction du patrimoine bâti, sa population devrait naturellement évoluer d'ici 2030 jusqu'à 3'300 habitant-e-s. Elle compte plusieurs zones d'habitation : le cœur du village, des quartiers d'habitation au Sud et des quartiers résidentiels qui prolongent le centre aux quatre coins cardinaux. Elle comprend également une importante zone artisanale, industrielle et commerciale ainsi que de vastes terrains agricoles, viticoles et arboricoles.

Sur le plan économique, Etoy a la particularité de se trouver au cœur de la zone industrielle, artisanale et commerciale Littoral Parc qui s'étend sur une superficie de 112 hectares dont la moitié environ se situe sur le territoire communal. La commune d'Etoy accueille ainsi de nombreux commerces et entreprises génératrices d'emplois mais aussi de trafic (clients, visiteurs). Elle a la particularité d'offrir une quasi-parité entre le nombre d'habitant-e-s et d'emplois mis à disposition par les entreprises établies sur le territoire de la Commune. Il est également important de préciser que près de 20% de ces emplois concernent l'Espérance, qui est une institution spécialisée pour personnes handicapées avec près de 300 résidents et autant de places d'accueil supplémentaires en journée.

La commune d'Etoy dispose de toutes les infrastructures scolaires, pré- et parascolaires pour accueillir les enfants de 0 à 12 ans. En outre, elle accueille depuis août 2021 un gymnase cantonal destiné à accueillir à brève échéance quelque 1100 élèves des districts de Morges et de Nyon. Sa zone sportive et de détente se distingue par ses dimensions généreuses qui permettent d'offrir une large gamme d'activités. Dès août 2023, un nouveau complexe multifonctions, qui comprendra notamment une salle de gymnastique triple, permettra d'étoffer encore cette offre.

Enfin, sur le plan culturel, les Ateliers de la Côte accueillent plusieurs dizaines d'artistes dans leurs locaux, et organisent régulièrement des spectacles, concerts et autres marchés artisanaux.

En termes de transports publics, les statistiques montrent une augmentation par palier de la fréquentation de la gare d'Etoy depuis le début du millénaire, en lien avec les améliorations apportées au réseau. Mais avec l'implantation récente d'un Gymnase cantonal près de la gare, le manque de correspondance ferroviaire avec l'Ouest du canton se fait cruellement ressentir.

En conclusion, la richesse de l'offre éducative, culturelle, sportive, mais aussi commerciale et industrielle qui caractérise la commune d'Etoy n'est évidemment pas sans effet sur son profil énergétique et climatique. Elle implique notamment d'importants besoins en matière de mobilité, un axe prioritaire du présent PECC et pour lequel des collaborations intercommunales ainsi qu'entre notre commune et le canton, sont indispensables.

Analyse des risques et opportunités pour Etoy

Une analyse Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces permet de dresser une synthèse de la situation actuelle avant la mise en place d'une stratégie transversale de développement durable dans la commune. Les forces démontrent les points sur lesquels la commune peut déjà capitaliser, tandis que les faiblesses soulignent les domaines dans lesquels des efforts restent à faire et que la nouvelle stratégie de la commune peut permettre de combler. Cette analyse souligne également les opportunités et le potentiel d'amélioration atteignable tout en tenant compte des menaces principales. Le tableau ci-dessous est une synthèse découlant de ce processus et démontre les points importants qui seront au cœur du développement de la stratégie environnementale d'Etoy.

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Volonté politique de la Municipalité d'intégrer le climat et l'énergie dans son programme.- Nombreux projets déjà mis en place, en développement ou en phase de réalisation.- Prise de conscience des citoyens- Bon niveau de l'énergie et notamment de la production solaire sur le territoire communal- Proactivité de la Municipalité- Attentes du Conseil communal sur des projets de développement de la mobilité douce | <ul style="list-style-type: none">- Pas de stratégie claire approuvée par le Conseil communal,- Projets isolés réalisés par opportunité,- Peu de soutien régional et cantonal à espérer pour la mobilité, car en principe réservé aux Centres urbains,- Peu de visibilité et de communication à l'externe sur les projets entrepris- Difficulté de trouver des ressources financières |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">- Création d'une commission DD au conseil- Intégration du climat et de l'adaptation dans le programme de législation de la commune- Investissements durables- Présentation d'exemples de bonne pratique au niveau de la commune- Mise en place de synergies entre les acteurs du territoire- Communication, sensibilisation des habitants- Réduction de l'empreinte environnementale des habitants | <ul style="list-style-type: none">- Barrières politiques et administratives au niveau communal, cantonal et fédéral- Marge de manœuvre étroite de la Municipalité- Limites de la législation au niveau politique- « Greenwashing », synonyme de petites actions sans effet- Manque de soutien au niveau des entreprises locales (gros consommateurs)- Manque d'implication des citoyens- Vision interne du climat sans prise en compte du point de vue des différents acteurs |

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches transversales suivantes :

- Agenda 2030, développé en septembre 2019
- Démarche de révision du Plan d'affectation communal (PACom) lancé en 2023, incluant des volets mobilité et biodiversité

Elle mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC. Voici quelques exemples :

- Couverture des toitures des bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques et promotion de la production solaire locale. Cela a permis de réduire la consommation électrique globale sur le territoire communal de plus de 3% depuis 2015 et d'injecter dans

le réseau plus de 16% de l'électricité consommée alors que la moyenne nationale n'est que de 4,7%,

- Construction d'un collège et d'un complexe multifonctions (salle triple de gymnastique, cantine scolaire) aux normes Minergie et fonctionnant aux énergies renouvelables (solaire et géothermie),
- Construction de la 1^{ère} façade photovoltaïque de la région pour orner la façade sud de cette salle multifonctions,
- Mise en place de la 1^{ère} phase d'une boucle d'énergie pour desservir les bâtiments publics des Communaux. A terme, cette opération permettra de réduire de 95% la consommation de gaz de la salle polyvalente,
- Mise à disposition d'un système de Bike et Car sharing (Pick-e-bike et Mobility) pour les habitants de la commune. Ces services sont destinés à offrir à la population des solutions de mobilités alternatives pour réduire l'obligation de posséder des véhicules motorisés individuels,
- Ces dernières années, la Commune a effectué quelques aménagements pour améliorer la mobilité douce sur le territoire de la Commune et étudie des possibilités de liaison sur la gare d'Allaman, le centre d'Aubonne et St-Prex,
- Un projet d'aménagement est en cours de réalisation pour offrir une vélostation sécurisée au Nord de la gare d'Etoy plan avec une réorganisation des place de parc P+R,
- Mise en place d'un fond pour le développement durable afin d'accompagner les habitant.e.s dans leur transition à l'aide de subventions,
- En termes de déchets générés à Etoy, le tri sélectif concerne plus de 60% de la totalité des déchets produits sur le territoire communal. Les chiffres d'Etoy par rapport au recyclage des principaux déchets (PET, aluminium, verre, ...) sont d'ailleurs très encourageants, avec des chiffres supérieurs à la moyenne du périmètre et du canton,
- En termes de protection de la biodiversité, un nouveau règlement sur la protection des arbres a été mis en place et accepté en 2021 afin de protéger les essences locales et d'importance ainsi que les haies et bosquets sur le territoire communal. De plus, ce règlement protège par extension plusieurs espèces d'insectes présentes à Etoy,
- Depuis de nombreuses années, la commune d'Etoy met également à disposition des habitants des jardins potagers communaux,
- Depuis de nombreuses années, la médiathèque et la ludothèque communales permettent aux habitant-e-s d'emprunter des livres, des DVDs, des jeux et des jouets dans une démarche de partage et de réutilisation,
- Pour lutter contre la pollution lumineuse, un projet de règlement sur les procédés de réclame et sur l'éclairage des bâtiments est en cours de finalisation. Associé à des projets de rénovation des équipements d'éclairage public, ces mesures permettront de réduire sensiblement la consommation électrique et d'optimiser les zones à éclairer,

- Le résultat d'une consultation des entreprises sises dans la zone industrielle et commerciale Littoral Parc montre un vif intérêt pour un projet de chauffage à distance (CàD) alimenté par l'eau du lac Léman. Le cahier des charges d'une étude de faisabilité de ce projet est en cours de réalisation.

Bien que la Municipalité soit active dans le domaine depuis de longues années, l'objectif du PECC est de compléter ces actions et la vision de la Municipalité en matière de climat et d'énergie tout en apportant un cadre clair et une ambition certaine.

2.2 Profil climatique et énergétique

Le profil climatique de la Commune d'Etoy a été réalisé en juillet sur la base de l'outil développé par Quantis. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES et des principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune.

Pour la commune d'Etoy, le bilan carbone des émissions est de l'ordre de **15.8 tonnes de GES** par habitant.e et par année pour un total de **46 102 tonnes de GES** en 2019. La figure ci-dessus présente les résultats du bilan pour la commune d'Etoy, la comparaison avec la moyenne nationale ainsi que les objectifs de réduction fixés au niveau fédéral. Une réduction de 50% est attendue d'ici à 2030 par rapport à 2019 et une réduction de près de 90% d'ici à 2050.

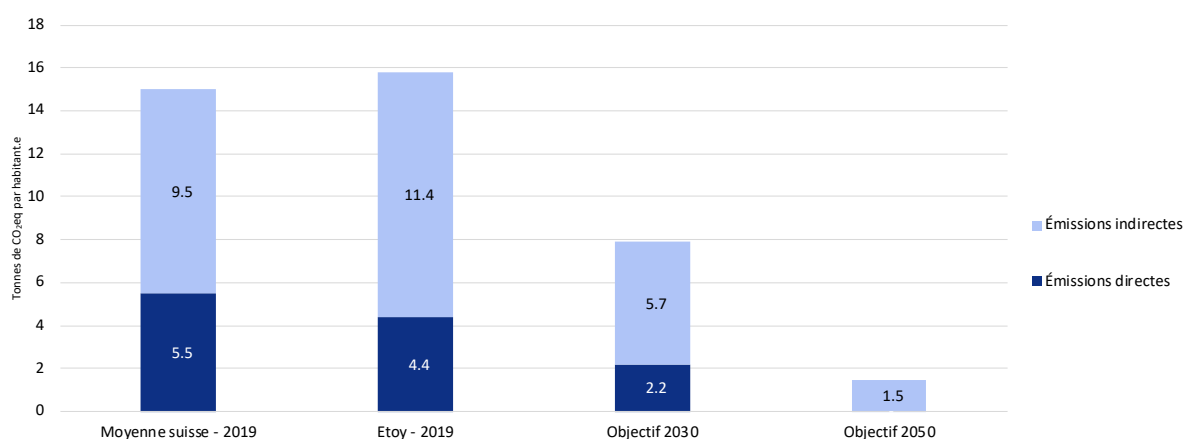


Figure 1 : Bilan des émissions de GES d'Etoy et objectifs de réduction fédéraux

Ces chiffres, légèrement plus élevés que la moyenne cantonale (15.3 tonnes de GES) et nationale (~14 tonnes de GES) sont notamment dus à l'importance de la zone industrielle et commerciale au sud de la commune. En effet, en termes d'énergie, d'importantes consommations sont réalisées par les acteurs économiques de cette zone. Aussi, en termes de mobilité, les Étierruz parcourent beaucoup de kilomètres et le taux de motorisation communal est très élevé.

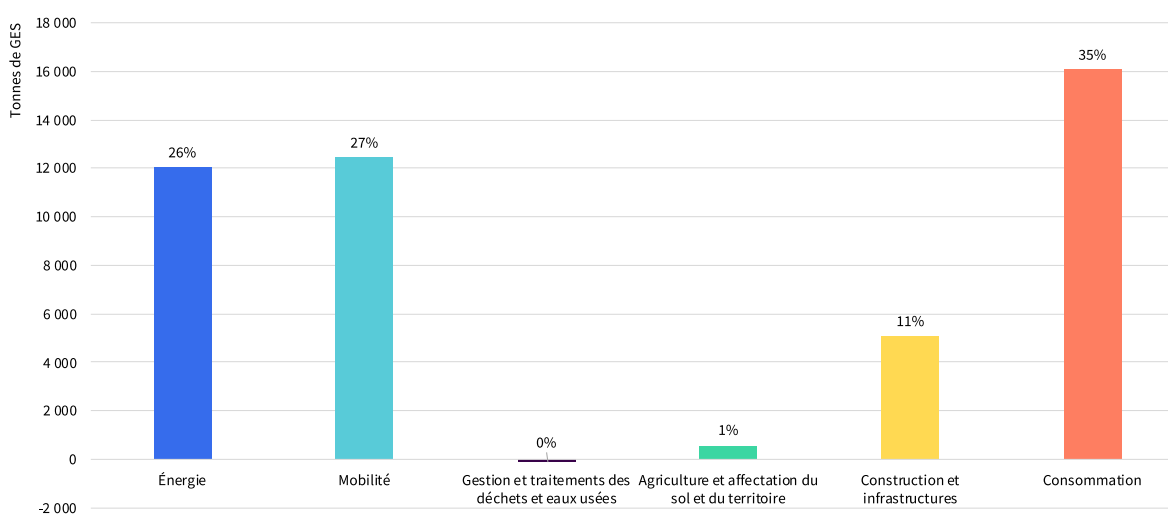


Figure 2 : Principaux domaines contributeurs du bilan des GES de la commune d'Etoy

Comme démontré en Figure 2, les principaux contributeurs sont la consommation (35%), la mobilité (27%) et l'énergie des bâtiments (26%). Les constructions et les infrastructures (privées et publiques) comptent-elles pour 11% des émissions. L'agriculture et la gestion des déchets et des eaux usées ne contribuent que faiblement aux émissions de GES de la commune. Toutefois, ces catégories présentent d'autres enjeux sur d'autres indicateurs environnementaux (eau, pollution, qualité de l'air, usage des sols).

Mobilité

À Etoy, la mobilité est l'un des contributeurs principaux des émissions de GES de la commune. En effet, cette dernière représente plus de 27% des émissions communales. Les transports individuels motorisés sont le contributeur le plus important avec plus de 71% des émissions de GES. À Etoy, on dénombre près de 734 véhicules pour 1000 habitants, bien au-dessus de la moyenne cantonale de 522. C'est donc un enjeu majeur pour la commune. Les véhicules diesel et à essence sont les principaux responsables de ces émissions. Si la pénétration des véhicules électriques augmente rapidement à Etoy et le développement d'infrastructure de recharge également, de nombreux efforts restent encore à faire afin de réduire et de transformer le parc de véhicules restant vers des types de propulsion moins polluants.

Les alternatives plus durables, tels que les transports publics et la mobilité douce ne contribuent quant à eux qu'à hauteur de 2% aux émissions liées à la mobilité quotidienne des habitants, même si ces modes de transports couvrent près de 15% des déplacements journaliers des Étierruz. Finalement, les déplacements aériens des Étierruz (professionnels et touristiques) sont quant à eux responsable de près de 26% de leurs émissions de GES.

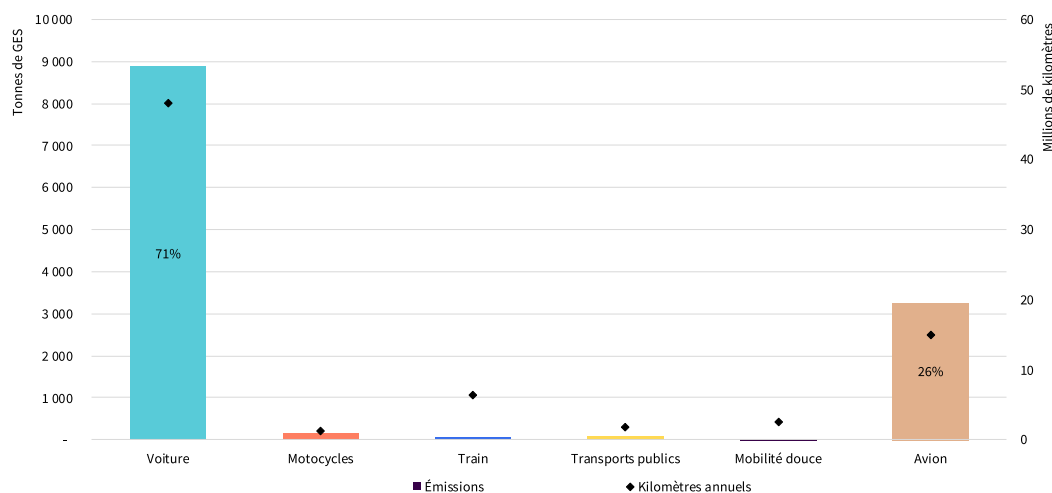


Figure 3 : Émissions de GES et kilomètres annuels par mode de transport

Énergie

À Etoy, la consommation d'énergie représente plus de 26% des émissions totales de GES du territoire. La majorité des bâtiments étant encore chauffés au gaz naturel ou au mazout. Ces agents énergétiques fossiles représentent plus de 56% de la consommation totale d'énergie sur le territoire communal (chaleur et électricité). À eux seuls, cela équivaut à plus de 71% des émissions de GES du domaine.

L'électricité (35% de notre consommation d'énergie) quant à elle participe à hauteur de 24% aux émissions de GES liées à la production d'énergie. Une réduction drastique de ces consommations et une transition vers des sources renouvelables d'électricité est par conséquent nécessaire.

A l'avenir, la Municipalité espère pouvoir poursuivre la réduction de la consommation énergétique globale sur la Commune. Cet objectif sera possible en partie avec les projets privés et publics en cours et surtout grâce à vos contributions sous formes de projets d'installation ou de rénovation de bâtiments et de changement d'habitudes en lien avec la consommation d'énergie.

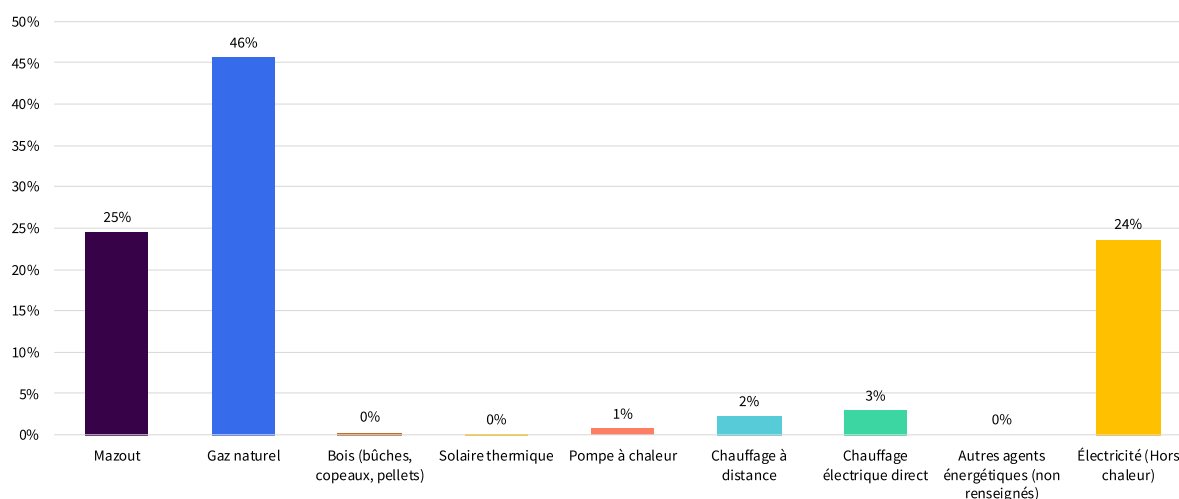


Figure 4 : Contribution aux émissions de GES par type d'agent énergétique

En termes de chaleur, seuls 9% des consommations étaient issues de sources renouvelables en 2020, des efforts importants sont à réaliser dans ce domaine. Ces dernières années bon nombre de chaudières à mazout ont été remplacées par des PAC. Les chiffres 2022 seront donc très intéressants avant de confirmer la progression des PAC dans le mix énergétique communal.

Afin de réduire les besoins de chaleur des bâtiments, la solution est la rénovation énergétique et l'isolation thermique des anciennes bâtisses. Etoy recense 581 bâtiments chauffés pour une surface de référence énergétique de plus de 400'000 m² SRE. Sur ces 581, plus de 400 n'ont pas subis de rénovations récentes et ont été construits bien avant les années 2000. Seuls sept bâtiments ont été rénovés récemment. Le potentiel de réduction de la demande en chaleur par la rénovation est conséquent à Etoy et le taux de rénovation annuel doit être accéléré.

Pour ce qui concerne les bâtiments communaux, la commune continue sa politique de rénovation et de décarbonation de ses sources d'énergie. Ainsi, les nouvelles constructions sont recouvertes de panneaux solaires, alors que les anciennes constructions sont tour à tour rénovées et isolées.

En termes de production solaire, Etoy est en revanche très bon élève avec plus de 16% de la consommation totale étant issues de la production photovoltaïque locale. Cela représente un peu plus de 3,6 GWh d'électricité injectée dans le réseau en 2022. Il est intéressant de constater que cette production est stable depuis que la consommation propre de l'énergie solaire est autorisée en 2018. Etoy dispose d'un potentiel solaire très important et le rythme d'installation de panneaux solaires s'est fortement accéléré ces dernières années sur le domaine privé, et plusieurs projets d'envergure voient le jour au niveau public (salle triple, rénovation de l'Administration communale).

Consommation et gestion des déchets

À Etoy, la consommation de biens et de services des habitants est responsable de plus de 35% de leurs émissions annuelles. Cela représente plus de 5.5 tonnes de GES par personne et par an.

Les principaux contributeurs sont l'alimentation (38%), les biens et services divers (15%), les loisirs et la culture (12%), la santé (11%), les habits et les chaussures (9%) et finalement le numérique (4%).

En termes de gestion des déchets liés à notre consommation, plus de 1085 tonnes de déchets sont produites annuellement à Etoy et doivent être collectées. Cela représente plus de 370 kilogrammes par personne. Il est vital, d'une part, de s'employer à une amélioration continue des points de collecte pour atteindre une gestion des déchets efficace, et d'autre part, de sensibiliser les habitants à l'importance du tri sélectif et de la réduction des déchets individuels.

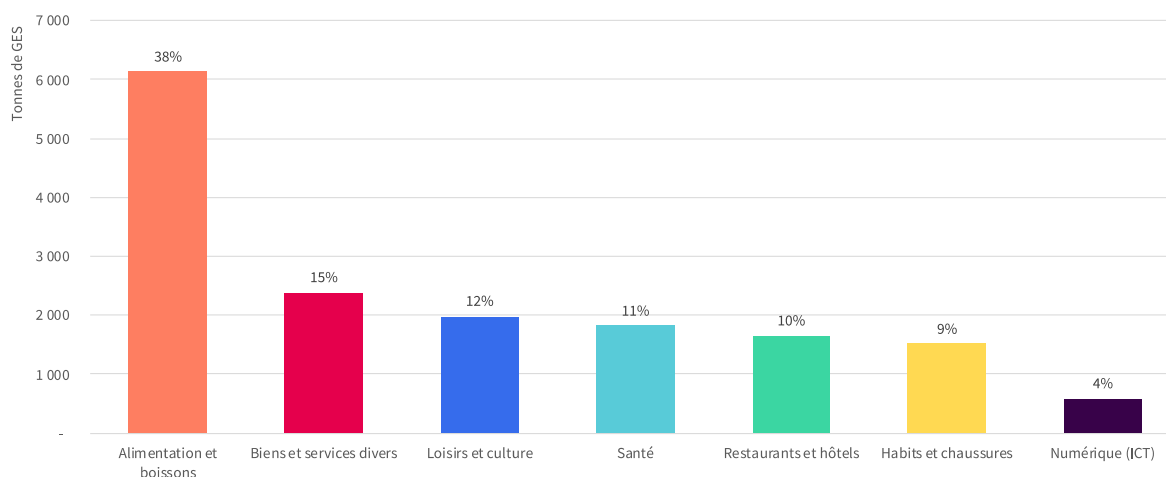


Figure 5: Émissions de GES par type de bien de consommation

2.3 Enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune appartient à la zone géographique du Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur le Plateau d'ici 2060 se caractérisent par une hausse des températures et du nombre de journées tropicales, ainsi qu'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations.

Ces évolutions sont déjà en cours et nécessitent une action pour 1) diminuer les émissions de CO2 et 2) s'adapter aux impacts concrets de ces évolutions sur le territoire. Les principaux enjeux et risques sont présentés dans la figure ci-dessous⁵. Augmentation de la température moyenne, des jours tropicaux et des épisodes de fortes précipitations (ces derniers deviennent plus intenses et plus violents), mais également des périodes de sécheresse, ainsi qu'une diminution des jours d'hiver et de la période de végétation sont à craindre.

⁵ Source fiche adaptation du PECC

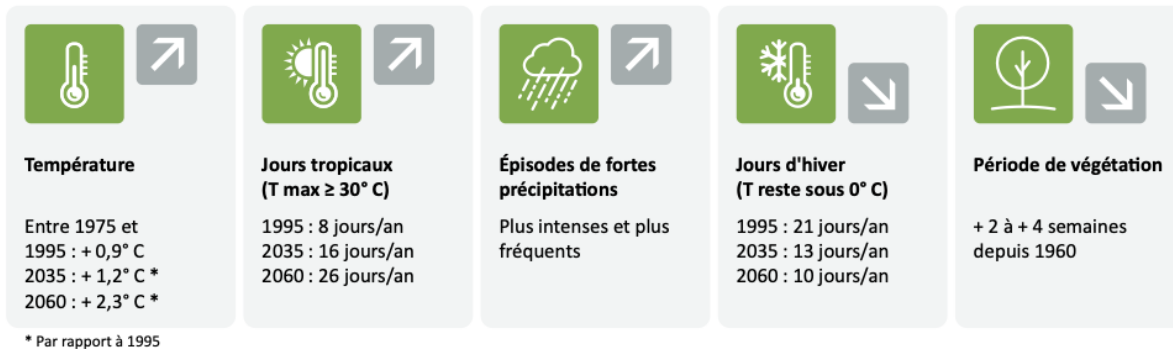


Figure 6: Évolution de la vulnérabilité du territoire communal

Ces évolutions climatiques auront des répercussions sur le territoire cantonal et communal. Ces changements amènent à un accroissement des risques dans des domaines aussi divers que l'agriculture, les forêts, la biodiversité, la santé ou l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des dangers naturels.

La particularité de la Commune d'Etoy est d'être délimitée sur son flanc Ouest par la plus grande réserve de la Côte vaudoise. Le vallon de l'Aubonne et sa sauvage rivière éponyme constitue un des seuls couloirs à faune qui relie les crêtes du Jura aux plages du delta de l'Aubonne.

Bien que le territoire communal soit traversé d'Est en Ouest par l'autoroute, les lignes CFF et la route Suisse, la faune peut transiter de l'Aubonne au Boiron via les champs et cultures agricoles du Nord de la commune. Pour la faune, le territoire situé au Sud de la route Suisse est raccordé au Vallon de l'Aubonne par la forêt de Buchillon et à l'Est sur le cordon boisé du Riau vers la Chenalette. Preuve en sont les biches et chevreuils qui s'égarer dans ce qui reste des parcelles agricoles du secteur. La carte ci-dessous présente ces différentes zones d'importance régionales et couloirs à faune.



Figure 7: Zones d'importance cantonale et réseau biologique cantonal sur la commune d'Etoy

Le territoire d'Etoy a un passé agricole et était autrefois recouvert de vastes pâturages, puis les religieux y ont ensuite introduit la vigne qui s'étend de nos jours sur 53 hectares. Plus récemment et grâce à la grande richesse en eau de son sous-sol, la culture arboricole s'est développée au XX^e siècle pour couvrir aujourd'hui sur près de 110 hectares avec une récolte annuelle moyenne de plus de 3'500 tonnes de fruits correspondant à ~2% de la production suisse.

Les enjeux liés à l'augmentation des fortes chaleurs vont devoir être pris en compte dans le développement de la Commune. Comme dans la plupart des bourgs, les anciennes habitations longent les rues avec très peu d'espace dévolus à la végétation. En revanche, le passé agricole fait que la plupart de ces habitations possèdent d'importants jardins à l'opposé des chemins d'accès. La politique de densification des constructions en zone village fait que ces espaces de verdure sont remplacés petit à petit depuis 50 ans par des habitations et le solde encore existant risque bien de disparaître avec la mise en application des directives issues de la mise en application de la LAT. Sur la carte ci-après, fournie par le canton, il est néanmoins intéressant de constater que, au-delà de la zone du Littoral Parc qui représente un îlot de chaleur, les zones agricoles de grandes cultures apparaissent comme les zones les plus « chaudes » de la commune, plus que la grande majorité des zones bâties.

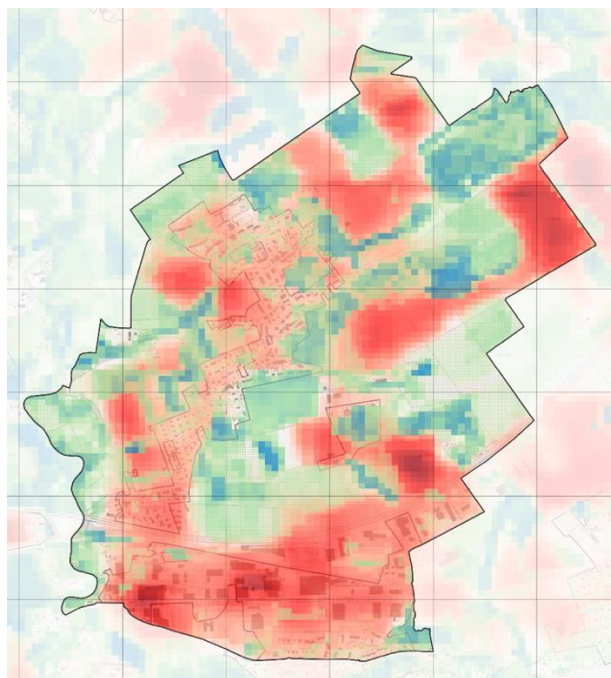
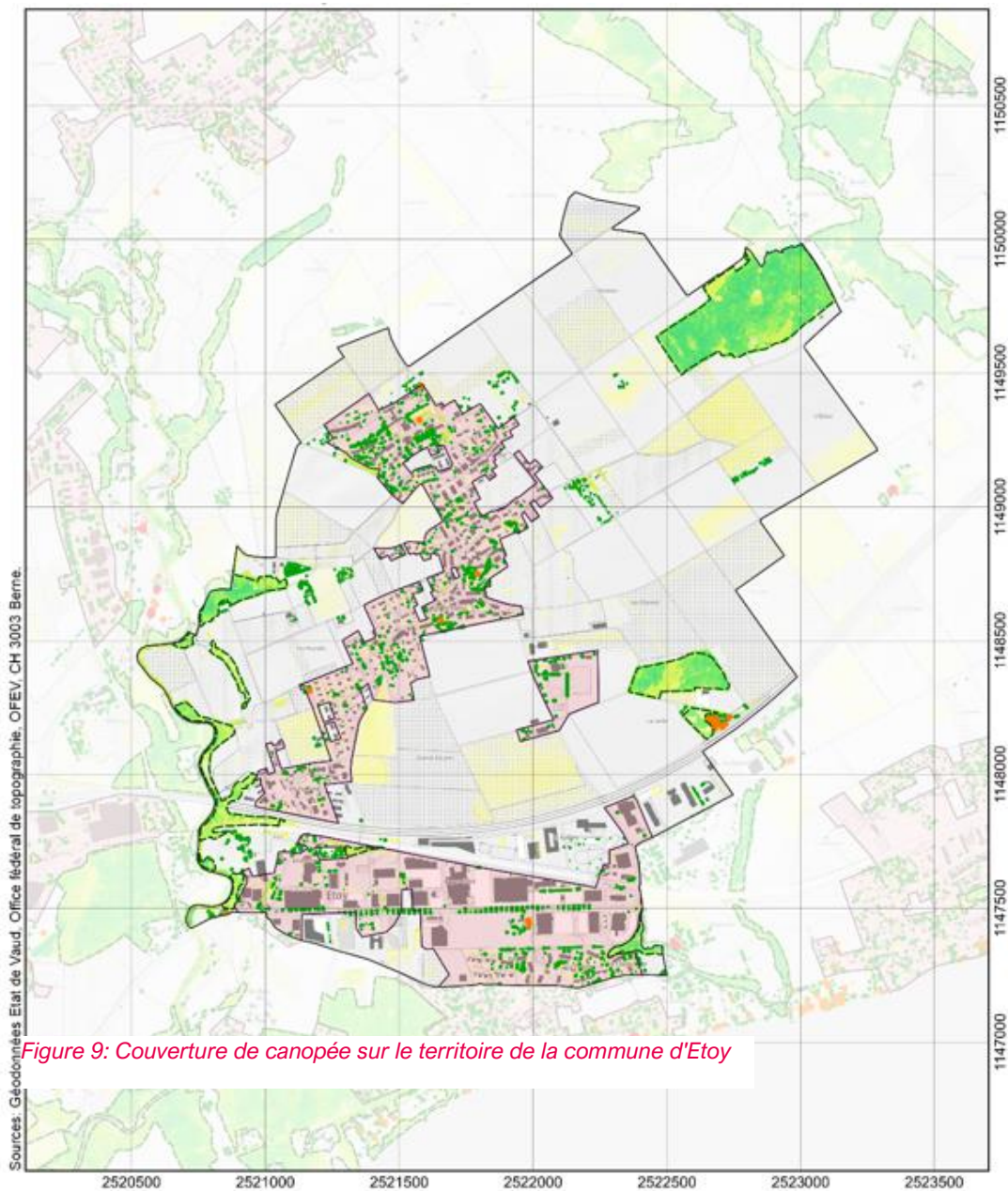


Figure 8: Carte des îlots de chaleur sur la commune d'Etoy

En termes de couverture de canopée sur le territoire communal, la commune est en deçà de la moyenne cantonale et ce spécialement dans l'espace bâti où la couverture communale est de seulement 8%, contre 13,6% au niveau cantonal. Nous relevons toutefois que les chiffres qui couvrent l'ensemble du territoire ne prennent pas en compte les surfaces arboricoles, qui sont particulièrement étendues à Etoy (voir carte ci-après). Ces zones arboricoles apparaissent d'ailleurs comme des zones « fraîches » sur la carte des îlots de chaleur... Ainsi, ces cartes fournissent certes des informations intéressantes, mais doivent être interprétées avec précaution en fonction du contexte de chaque localité. De manière générale, l'arborisation est une mesure phare contre les îlots de chaleur et la politique d'arborisation communale doit donc être priorisée. La carte ci-

dessous représente la couverture de canopée sur l'entier du territoire communal. Toutes les cartes présentées sont disponibles en annexe. Le changement d'affectation du territoire et les nouvelles constructions et infrastructures peuvent impacter la biodiversité et les écosystèmes. La révision du plan d'affectation communal (PACom) devra prendre en compte la préservation et le développement d'espace verts et ombragés dans les zones construites ou constructibles pour réduire le risque de formation d'îlots de chaleur, mais devra également tenir compte des besoins grandissants pour améliorer les infrastructures de mobilité douce pour fixer des compromis.



risques de perturbations et de dégâts. Ce réseau alimente les ruisseaux naturalisés « Le Farbosse »

le
es

au Nord-Ouest de la commune, un affluent du Boiron au Nord-Est, les chutes « d'En Bellevue » au Sud-Ouest et « Le Riaux » au Sud-Est.

Les mesures prises ces dernières décennies pour exiger l'aménagement d'infrastructures de rétention et d'infiltration des eaux de ruissellements sur les nouvelles constructions ont démontré leur efficacité et devront être maintenues pour maintenir l'alimentation naturelle de nos nappes et réduire les risques d'inondations. Pour dimensionner ces équipements, la Commune applique un calcul basé sur un débit maximum rejeté de 20 l/s/ha. Les 54 ouvrages actuellement en service sur le territoire communal sont contrôlés annuellement par le service des eaux.

Contrairement à beaucoup de régions qui sont vulnérables à la déplétion de leurs ressources en eau potable en cas de sécheresse, les sources d'approvisionnement des communes d'Etoy et de Buchillon sont peu sensibles aux longues périodes d'étiage que nous avons pu connaître ces dernières années. Grâce à une étroite collaboration entre les communes et les exploitants agricoles dans les années 1970, le réseau de distribution d'eau potable dispose d'énormes réserves pour alimenter au quotidien un bassin de près de 9'000 habitants et fournir de l'eau pour irriguer plus de 150 hectares de cultures agricoles.

En termes de consommation d'eau potable, les statistiques communales montrent une consommation moyenne de 151 litres/jour/habitants pour une année très pluvieuse et qui grimpe à 200 l/j/h les années très, très sèches. La différence est probablement due à l'arrosage des balcons et jardins. Quant à l'irrigation, la consommation est dépendante de la météo avec des pics de consommation pouvant légèrement dépasser les 100'000 m³ mensuels.

Ces 20 dernières années, les exploitants arboricoles ont fait d'énormes investissements pour équiper la plupart de leurs parcelles avec des installations automatiques d'arrosage goutte à goutte. Ces installations peuvent ainsi fonctionner de nuit pour réduire l'évaporation directe et lisser les besoins en capacité de débit du réseau sur la journée. Cette optimisation permet d'étendre l'usage des canons à eau sur de plus grandes surfaces maraîchères, viticoles et grandes cultures.

En outre, Les ressources globales en eau potable de la commune ne sont jamais surexploitées, car contrôlées en temps réel par un système de gestion. Lors des pics de consommation, nous dépassons les 50% de nos capacités que pendant quelques heures quotidiennes. Les procédures d'autocontrôle de l'eau potable distribuée par la Commune d'Etoy assurent une surveillance périodique de sa qualité microbiologique et chimique. Sa qualité est excellente et ne nécessite aucun traitement. Depuis l'instauration des analyses étendues permettant de détecter des micropolluants contenus dans l'eau potable, les analyses effectuées démontrent que le total de tous les micropolluants mesurés reste largement en dessous de la norme fixée à 500 ng/l. Néanmoins, la commune continue à surveiller l'évolution des concentrations du métabolite R471811 de chlorothalonil en attendant un positionnement clair de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur cette substance.

3. Vision et objectifs

3.1 Vision à l'horizon 2050

La Commune d'Etoy a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Depuis plusieurs années déjà, la durabilité fait partie intégrante de la politique de la Municipalité. Toutefois, au vu de l'urgence et des enjeux et problématiques soulevés par les changements climatiques, la Municipalité d'Etoy affirme sa volonté de renforcer ses efforts vers un développement communal durable. Sa vision pour Etoy à l'horizon 2050 est de maintenir la qualité de vie louée par ses habitants tout en réduisant drastiquement son impact sur l'environnement afin d'offrir cette même qualité de vie aux générations futures d'Etierruz.

Pour se faire la Municipalité prône une stratégie communale de développement durable globale et transversale qui concerne tous les acteurs locaux : les citoyens, l'administration, les collectivités publiques, les entreprises privées, ou encore les associations locales. La Municipalité réaffirme également sa volonté de s'aligner avec les objectifs et engagements climatiques de la Confédération et du Canton de Vaud et de réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre afin de maintenir le réchauffement climatique sous le seuil critique des 1.5°C.

3.2 Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune d'Etoy a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les cinq domaines principaux définis par la Municipalité et alignés avec les trois axes principaux du PECC. Ces domaines sont :

- **Énergie et bâtiment : inclus la construction et l'exploitation des bâtiments sur le territoire communal ;**
- **Mobilité : inclus les déplacements des habitant.e.s ainsi que les déplacements des visiteurs (professionnel, loisirs, achats) ;**
- **Consommation, alimentation et déchets : inclus la consommation de biens et de services, l'alimentation ainsi que la production de déchets des habitant.e.s de la commune ;**
- **Adaptation, biodiversité et espaces verts : inclus l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la gestion des espaces verts sur le territoire communal ;**
- **Gouvernance : inclus les politiques publiques transversales qui permettent une mise en place et une gestion efficace du Plan Climat.**

Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

L'accomplissement des objectifs est suivi grâce à un set d'indicateurs spécifique à chaque domaine et chaque objectif. Cela permet le monitoring de l'évolution et de l'efficacité des mesures mises en place.

Tableau 1 : Objectifs et fiches d'actions du PECC d'Etoy

| Domaine | Périmètre | Objectifs | Volet du PECC | Fiche d'action Etoy | Fiche d'action du PECC |
|--|--|---|---|---------------------|------------------------|
| Énergie et bâtiment | Territoire communal | Atteindre une part de renouvelable dans la consommation de chaleur de 30% d'ici à 2030 | Énergie et bâtiment | E1, E2 | N°13, N°14 |
| | | Atteindre une part d'autoproduction solaire de 25% d'ici à 2030 (~7'000 GWh/an) | | E3 | N°15 |
| | | Réduire la consommation d'énergie (hors mobilité) par habitant de 20% d'ici à 2030 | | | N°10 |
| | Administration communale | Réduire la consommation énergétique du patrimoine communal de 20% d'ici à 2030 | Énergie et bâtiment | E4 | N°11, N°12 |
| | | Atteindre une part de renouvelable dans la consommation de chaleur du patrimoine communal de 50% d'ici à 2030 | | E1, E2 | N°11, N°14 |
| Doubler la production solaire du patrimoine administratif | E3 | N°15 | | | |
| Mobilité | Territoire communal | Réduire le taux de motorisation des habitants de la commune | Mobilité | M1, M2, M3 | |
| | | Encourager le report modal vers la mobilité douce et les transports en commun | | M1, M2, M3 | |
| | | Promouvoir la mobilité douce par la mise à disposition d'infrastructures sécurisées de qualité | | M1, M2 | N°16 |
| | Augmenter la fréquence et cadence des lignes de transports publics | M3 | | | |
| Administration communale | Promouvoir le report modal auprès des employés de l'administration | Mobilité | | | |
| Consommation, alimentation et déchets | Territoire communal | Réduire la production de déchets par habitant de 15% | Consommation, alimentation et déchets | C2 | N°6 |
| | | Augmenter la part des déchets recyclables à 70% | | C2 | N°6 |
| | | Promouvoir une alimentation durable et locale | | C1 | N°9 |
| | Administration communale | Intégrer les critères de durabilité dans la politique d'achats de l'Administration | Consommation, alimentation et déchets | C3 | N°5 |
| Promouvoir une alimentation durable et locale sur le domaine public | | C1 | | N°7, N°9 | |
| Adaptation, biodiversité et espaces verts | Territoire communal | Favoriser la création d'espaces verts, réarboriser le territoire communal et réduire les îlots de chaleur | Adaptation, biodiversité et espaces verts | B1 | N°17 |
| | | Protéger la population des atteintes dues aux changements climatiques | | B4 | N°21 |
| | Administration communale | Promouvoir une gestion des espaces verts publics et privés qui favorisent la biodiversité | B1, B2 | N°17 | |
| Réduire la consommation annuelle d'eau et promouvoir une gestion durable des cours d'eau | B3 | N°19 | | | |
| Gouvernance | Administration communale | Assurer une gouvernance transversale des enjeux de durabilité au sein de la Municipalité | Gouvernance | G1, G2, G3 | N°1 |
| | | Impliquer la population dans la transition durable du village | | G1, G3 | N°4 |
| | | Faire de la durabilité l'une des pierres centrales de la législation | | G1, G2, G3 | N°2 |



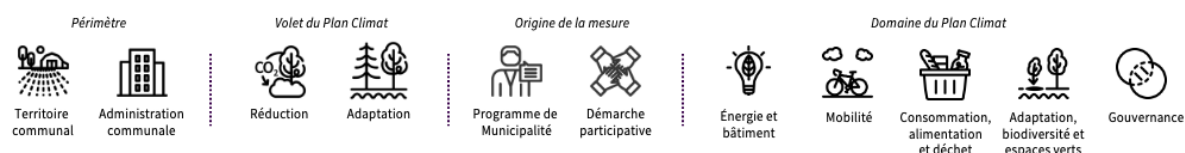
4. Plan d'action

Le présent plan d'action détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Afin de choisir les actions et de les prioriser, la Municipalité a choisi de se baser sur différents critères de sélection. Tout d'abord, la faisabilité des actions (en termes de coûts, de compétence communale et de possibilité de réalisation) a été étudiée. L'importance des actions en termes de potentiel de réduction a également été évaluée afin de prioriser les actions ayant un fort potentiel de réduction des émissions de GES. Finalement, lors de la démarche participative, les enjeux les plus mentionnés et les actions suggérées par la population ont également été priorisées.

Les 17 actions principales que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement : un horizon temporel de mise en œuvre, un coût estimatif, Les résultats attendus, le public cible, les ressources et soutiens envisageables, porteur de l'action et du projet, les arguments en faveur de la mise en œuvre, les effets positifs sur d'autres mesures, les indicateurs de suivi affectés par la mesure.

| E4 - Réduire la consommation de l'éclairage public (Fiche PECC N°12) | Période d'implémentation | Budget estimé |
|---|--------------------------|---------------|
| <p>Résultats attendus :</p> <p>Ressources :</p> <p>Public cible :</p> <p>Arguments de mise en œuvre :</p> <p>Porteurs du projet :</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Effets sur d'autres mesures du Plan Climat</p> | | |



Les actions retenues sont affiniées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Importance de la démarche participative

Afin de définir le plan d'action, une démarche participative a également été lancée par la Municipalité afin d'inclure les habitant.e.s dans la cocréation du plan de mesures. Cela permet de définir des actions prioritaires en lien avec les besoins et préoccupations des Étierrez. La démarche participative permet en effet d'impliquer les services communaux, les Étierrez, le Conseil communal et les acteurs économiques et associatifs de la Commune à l'élaboration du PECC.

Cette démarche construite autour d'une journée de création de projet et d'un sondage à la population permet de :





- **Favoriser la participation** et l'engagement de la population, des associations et des entreprises afin de leur donner envie de s'engager pour atteindre des objectifs communs, réaliser des projets et encourager l'expression de propositions individuelles.
- **Mobiliser** les habitantes et les habitants et montrer que la transition énergétique et climatique représente une opportunité, avant d'être une contrainte pour leur Commune.
- Offrir **un espace pour imaginer** des projets visant à améliorer le cadre de vie, articuler différents points de vue, identifier les points communs et agir en conséquence.
- **Engager** la population autour du Plan énergie et climat communal.

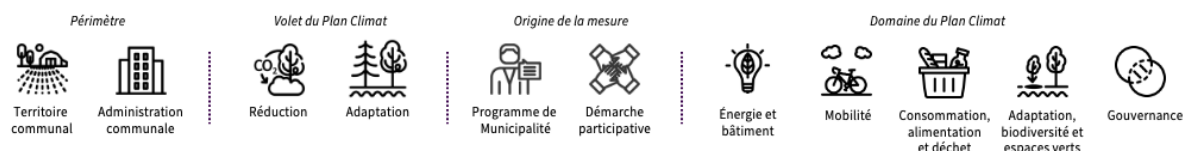
Les résultats de la démarche participative ont été très concluants. Plus de 150 personnes ont répondu au sondage en ligne et près de 40 personnes étaient présente pour la journée de création de projet. Cette démarche a mené à intégrer au plan climat plusieurs nouvelles idées d'action et de projets que la Municipalité n'avait pas nécessairement priorisé.

Cette démarche et les résultats des sondages ont également permis de renforcer la politique environnementale mise en place ces dernières années en plébiscitant des actions et des mesures que la Municipalité avait déjà intégré à son programme de législature ou sur lesquelles elle travaille actuellement. Les résultats condensés de cette démarche sont disponibles en annexe de ce document et sur le site internet de la commune.

Finalement, le sondage et la journée de création de projet ont permis de développer une base de données d'idées et d'actions que la Municipalité pourra utiliser par la suite pour poursuivre ses efforts et renforcer son plan climat lorsque les actions priorisées auront été implémentées.

4.1 Énergie et bâtiment

| | | |
|---|-----------|-------|
| E1 - Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal (Fiche PECC N°13) | 2023-2024 | Moyen |
| <p>Résultats attendus : Mise en place d'une stratégie d'approvisionnement pour exploiter le potentiel en énergies renouvelables sur la commune. L'objectif est de mettre en avant le potentiel de développement de la production énergétique renouvelable sur le territoire communal. La planification énergétique se présente sous la forme d'une étude stratégique à l'échelle de la commune et permet de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quantifier les besoins futurs en chaleur et en électricité ; 2. Répertorier les ressources renouvelables locales ; 3. Évaluer l'impact environnemental et la faisabilité technique et financière ; 4. Choisir la ou les solutions d'approvisionnement, principalement pour la chaleur ; 5. Lister les mesures concrètes pour atteindre les objectifs visés. <p>Ressources : La commune a déjà réalisé des pré-études de faisabilité pour des projets d'envergure, notamment sur la valorisation possible d'un projet de géothermie grande profondeur en 2009 et prépare actuellement une étude de faisabilité d'un projet de boucle d'énergie thermique à basse température (entre 3 et 15°C) alimentée par l'eau du lac avec pour objectif une mise en service dans les 5 ans. La commune exploite déjà une installation de chauffage sur nappe depuis 2014 pour un collège et mettra en service prochainement des extensions pour chauffer une salle de gymnastique triple. Cette nappe est actuellement aussi utilisée par un immeuble privé. Une étude hydrogéologique complémentaire devrait être effectuée pour identifier quels sont les autres endroits susceptibles de pouvoir utiliser cette nappe sans péjorer l'usage existant et à venir. En revanche, le potentiel d'utilisation de la chaleur du sous-sol par le biais de sonde géothermiques de faible profondeur est épuisé en zone village étendu. Des forages restent encore possibles uniquement au Sud de la commune, dans le quartier de la Plantay.</p> <p>Public cible : Tous les propriétaires et les acteurs du territoire communal</p> <p>Arguments de mise en œuvre : 16a LVLene (obligation pour certaines communes), gains en CO₂ par la transition vers des sources d'énergie renouvelables, vision à moyen terme, permet d'établir un programme d'actions pour l'approvisionnement en énergie et de viser une plus grande indépendance énergétique au niveau communal.</p> <p>Soutien au financement : Le Canton subventionne les études de planification énergétique réalisées hors obligation légale à hauteur de 50%, pour autant qu'elles soient conformes au guide pour la planification énergétique territoriale.</p> <p>Porteurs du projet : la Municipalité est responsable de porter le projet en travaillant avec des mandataires externes.</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi sur l'ensemble des bâtiments sis sur le territoire communal:</p> <p>Part des bâtiments chauffés par des énergies renouvelables (%) </p> <p>Part des bâtiments équipés de panneaux solaires (%) </p> <p>Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : E2, E3  </p> | | |



Résultats attendus : L'objectif est de favoriser le développement et la mise en place de projets de réseaux de distribution d'énergie d'origine renouvelable pour remplacer des installations de chauffage et de réfrigération existantes fonctionnant à base d'énergies fossiles.

Un projet d'intention pour une boucle d'énergie thermique à basse température (entre 3 et 15°C) alimentée par l'eau du lac dans le secteur communal de la zone d'activités LittoralParc a été présenté à la Direction de l'énergie (DGE-DIREN). La DIREN a accepté début 2022 d'allouer une subvention pour financer l'étude de faisabilité de ce projet d'intention permettant d'offrir des services de chaud (via des pompes à chaleur) et de froid (par refroidissement direct). Le sondage effectué dans la foulée auprès des gros consommateurs du secteur communal de la zone d'activités LittoralParc a rencontré un vif intérêt auprès des entreprises concernées, permettant ainsi de lancer l'étude de faisabilité du projet.

En complément, les études menées par le Canton et Energieo sont suivies avec intérêt pour évaluer la faisabilité d'un projet de géothermie de moyenne profondeur sur la Commune permettant d'envisager un réseau de chauffage à distance dans le village.

La Municipalité souhaite également soutenir la création de projets communautaires par des privés en renforçant l'information et les subventions à la population via le Fond pour le développement durable.

Ressources : fonds pour le développement durable, subventions fédérales et cantonales, partenariats public/privé et investissements communaux

Public cible : Tous les propriétaires et les acteurs sur le territoire communal

Arguments de mise en œuvre : 16a LVLene (obligation pour certaines communes), gains en CO₂ par la transition vers des sources d'énergie renouvelables pour l'énergie des bâtiments, réduction des chaudières à mazout et des chauffages à gaz naturel individuels

Soutien au financement : Une subvention peut être octroyée pour des études de faisabilité concernant les réseaux de chaleur renouvelable. D'autres subventions, également liées au Programme Bâtiment, existent: pour qu'un propriétaire privé se raccorde à un réseau de chauffage à distance (M-07) ou pour la construction ou l'extension d'un réseau de chauffage à distance/de l'installation de production de chaleur (M-18).

Porteurs du projet : Municipalité, projets communautaires privés

Indicateurs de suivi :

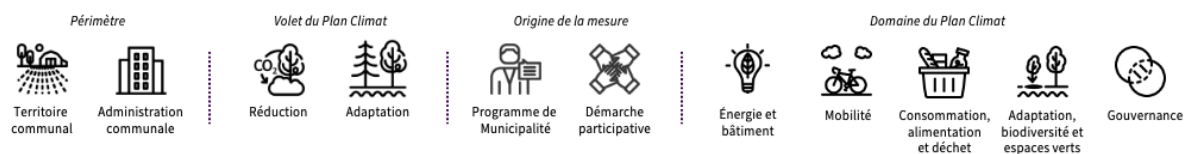
Nombre de bâtiments raccordés à un réseau

Consommation des bâtiments raccordés à un réseau

Part de consommation d'énergie renouvelable (%)

Nombre et capacité des citernes à mazout supprimées depuis 2017

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : E1



Résultats attendus : Suivre l'évolution de la production électrique photovoltaïque excédentaire réinjectée dans le réseau par rapport au potentiel de production électrique solaire des toitures des bâtiments sur le territoire communal estimés à 42.13 GWh/an par l'Office fédéral de l'Energie (OFEN).

Organiser des séances d'information pour promouvoir la création de RPC avec production solaire dans les immeubles et les zones d'activités sis sur le territoire communal.

Utiliser l'installation photovoltaïque en façade sur la salle triple pour promouvoir le développement de cette technologie sur les bâtiments industriels et agricoles.

Ressources : Subventions fédérales, cantonales et communales pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Public cible : propriétaires privés, entreprises et Municipalité

Arguments de mise en œuvre : Développement de la production et de la consommation locale d'électricité pour limiter le développement des infrastructures de transport des distributeurs électriques régionaux.

Soutien au financement : Les communes peuvent faire appel à la Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (ComSol). La Confédération, via Pronovo, propose une aide à l'investissement appelée rétribution unique (RU). Subvention pour une installation d'électricité photovoltaïque à financement participatif. Les démarches communales pour développer le solaire sont soutenues 1x/an par SuisseEnergie :

Porteurs du projet : Municipalité et porteurs de projet privés

Indicateurs de suivi :

Puissance photovoltaïque totale installée (MWc)

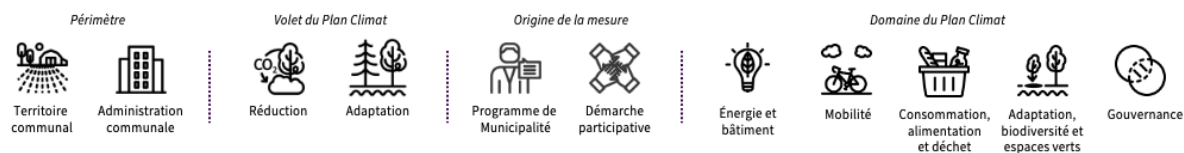
Production photovoltaïque excédentaire [en GWh]

Consommation électrique globale [en GWh]

Consommation électrique globale effective [en GWh]

Part production électrique effective sur potentiel solaire toitures

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : E1



Résultats attendus : Sécuriser l'éclairage public sur l'ensemble des passages piétons et modifier le réseau d'alimentation des chaînes de candélabres pour permettre le déploiement d'une politique d'extinction partielle et d'abaissement d'intensité par secteur d'éclairage public.

Valider un plan lumière communal qui intègre la politique d'extinction partielle et d'abaissement d'intensité par secteur d'éclairage public.

Rénover les candélabres par secteur en lien avec le plan et l'ancienneté de l'infrastructure pour réduire la consommation électrique et réduire la pollution lumineuse.

Planifier le Renouvellement de l'éclairage des installations sportives communales.

Ressources : Subventions cantonales pour la réalisation, marge d'autofinancement communale et emprunts

Public cible : Tous les habitant.e.s du village

Arguments de mise en œuvre : Participation à la réduction de la consommation d'électricité de la commune, diminution des coûts liés à la consommation d'énergie, amélioration de la qualité de vie des habitants et protection de la biodiversité par la réduction de la pollution lumineuse

Soutien au financement : Il existe une subvention cantonale pour l'établissement d'un concept d'éclairage public. Le montant maximal peut couvrir jusqu'à 70% des coûts.

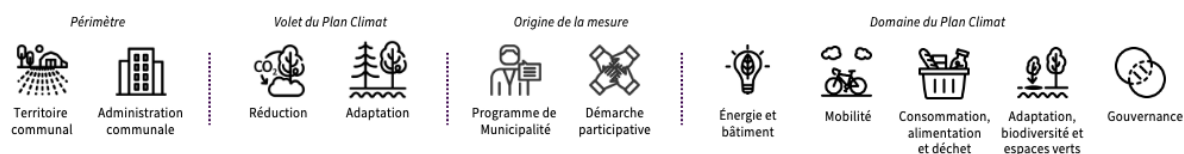
Porteurs du projet : Municipalité

Indicateurs de suivi : Consommation totale annuelle (MWh)

Part des candélabres éteints une partie de la nuit

Part des candélabres rénovés avec abaissement de l'éclairage

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : E1



Résultats attendus : Continuer le principe d'au moins une rénovation énergétique lourde d'un bâtiment communal par législature.

Relancer le projet de remplacement des deux villas communales par un nouvel immeuble d'habitations à l'issue de la révision en cours du PACom.

Remplacer les dernières chaudières à mazout communales par des systèmes à énergie renouvelable avant 2030.

Mettre en service une installation de stockage d'électricité à court terme dans le RPC Les Communaux pour augmenter les capacités d'autoconsommation sur le site.

Création d'un RPC Commune regroupant au moins les bâtiments communaux autour de la place St-Jaques.

Ressources : Marge d'autofinancement communale et emprunts.

Public cible : Bâtiments communaux.

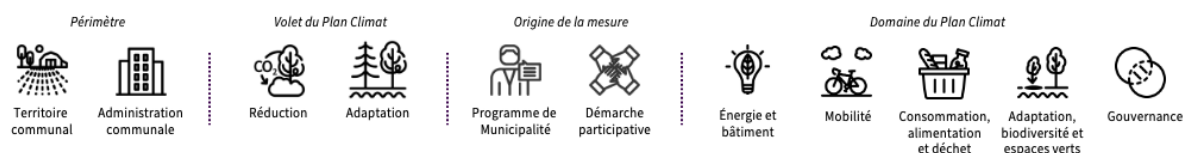
Arguments de mise en œuvre : Participation à la réduction de la consommation d'énergie de la commune, gains en CO₂ par la transition vers des sources d'énergie renouvelables pour l'énergie des bâtiments.

Soutien au financement : Le Programme bâtiments offre différentes possibilités de subventionnement : subventions pour les bâtiments neufs Minergie-P ou Minergie-P ECO, subventions pour l'isolation et le remplacement d'un chauffage au gaz ou au mazout par des énergies renouvelables dans des bâtiments existants ou subvention pour les analyses énergétiques CECB +. L'association Energo propose des solutions adaptées aux communes pour le suivi énergétique de leurs bâtiments et des formations

Porteurs du projet : Municipalité

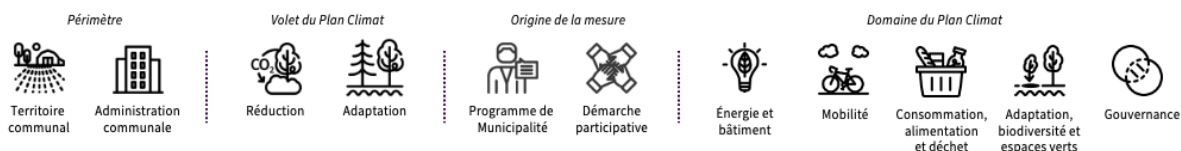
Indicateurs de suivi : Nombre de projets par législature

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : E1



4.2 Mobilité

| | | |
|---|-----------|-------|
| M1 – Développer et sécuriser le réseau piéton et cyclable entre Etoy, Aubonne et Allaman (Fiche PECC N°16) | 2023-2025 | Élevé |
| <p>Résultats attendus : Développer le réseau piéton/cycliste entre Etoy, Aubonne et Allaman. Deux projets principaux sont étudiés pour atteindre cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier piéton Gymnase – Allaman avec projet de passerelle pour enjamber l’Aubonne - Sente piétonne entre Etoy et Aubonne pour les écoliers <p>Ressources : Projet intercommunal, diagnostic mobilité du nouveau PACom, soutien au niveau cantonal dans le cadre de la stratégie vélo et du développement du réseau de Gymnases cantonaux.</p> <p>Public cible : Pendulaires, écoliers et gymnasiens, visiteurs et habitant.e.s</p> <p>Arguments de mise en œuvre : Promotion de la mobilité active, gain en termes de santé et réduction des émissions, gains en sécurité, attractivité de la commune et connectivité, sécurité et temps de trajet pour les étudiants du Gymnase cantonal, intégration dans la stratégie cantonale vélo et enjeu cantonal.</p> <p>Soutien au financement : Certains projets peuvent être éligibles à la « Stratégie cantonale des interfaces de transport voyageurs ». Par exemple, des places de parcs vélo aux arrêts de bus régionaux. De plus, pour les communes incluses dans un projet d’agglomération, il existe une subvention cantonale, en sus de la subvention fédérale pour les aménagements et les franchissements à destination des vélos</p> <p>Porteurs du projet : Municipalité, intercommunal</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi : Kilomètres de pistes cyclables Évolution des parts modales (%) Taux de motorisation</p> <p>Effets sur d’autres mesures du Plan Climat : M2</p> <div style="text-align: right;">  </div> | | |



M2 – Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos
(Fiche PECC N°16)

2023-2025

Moyen

Résultats attendus : Amélioration des infrastructures et des parkings à vélos dans les zones d'activités publiques communales, notamment à l'interface de la gare, aux Communaux, au centre du village et pour le Gymnase.

Installation de parcs à vélos sécurisés au sud et au nord de la gare.

Inciter les commerces et les entreprises à développer les espaces de parcs à vélos pour leur clientèle et leurs employés.

Etudier et chercher à obtenir des autorisations et aides cantonales pour raccorder les infrastructures de mobilité douce à la région (Buchillon, St-Prex, Allaman, Aubonne, Lavigny, Villars-sous-Yens).

Ressources : diagnostic mobilité du nouveau PACom, étude INTERFACE gare d'Etoy

Public cible : Utilisateurs de la gare d'Etoy (habitant.e.s, pendulaires et visiteurs)

Arguments de mise en œuvre : Promotion de la mobilité active, gain en termes de santé et réduction des émissions de GES, gains en sécurité, attractivité de la commune et connectivité avec les centres régionaux

Soutien au financement : Certains projets peuvent être éligibles à la « Stratégie cantonale des interfaces de transport voyageurs ». Par exemple, des places de parcs vélo aux arrêts de bus régionaux. De plus, pour les communes incluses dans un projet d'agglomération, il existe une subvention cantonale, en sus de la subvention fédérale pour les aménagements et les franchissements à destination des vélos

Porteurs du projet : Municipalité

Indicateurs de suivi : Évolution des parts modales (%)

Taux de motorisation

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : M1



M3 – Améliorer la desserte et la fréquence des transports publics – liaisons Etoy-Aubonne-Allaman (Fiche PECC N°16)

2023-2025

À définir

Résultats attendus : Amélioration continue de la desserte et de la cadence des transports publics afin de soutenir le report modal.

Renforcer le positionnement et les capacités d'interface rail-route de la gare d'Allaman et gérer ses contraintes de gare routière qui risquent de provoquer une réorganisation des lignes de bus dans le secteur.

Développer à moindre coût les correspondances de et vers la gare d'Etoy au regard de la forte augmentation de la fréquentation sur cette gare (emplois Littoral Parc, Gymnase), en tenant compte également du constat que cette gare est apte à pouvoir développer rapidement une capacité d'accueil P+R importante, attendue depuis plus de 10 ans dans la région.

Ressources : Collaboration avec les CFF, Car Postal/SEFA et MBCdiagnostic mobilité du nouveau PACom. Limitations car planification régionale et peu de leviers au niveau communal.

Public cible : Pendulaires, écoliers et gymnasiens, visiteurs et habitant.e.s

Arguments de mise en œuvre : Promotion des transports en commun et report modal, désengorgement des routes, réduction des émissions de GES, attractivité de la commune et connectivité avec les centres régionaux

Soutien au financement : Certains projets peuvent être éligibles à la « Stratégie cantonale des interfaces de transport voyageurs ». Par exemple, des places de parcs vélo aux arrêts de bus régionaux. De plus, pour les communes incluses dans un projet d'agglomération, il existe une subvention cantonale, en sus de la subvention fédérale pour les aménagements et les franchissements à destination des vélos

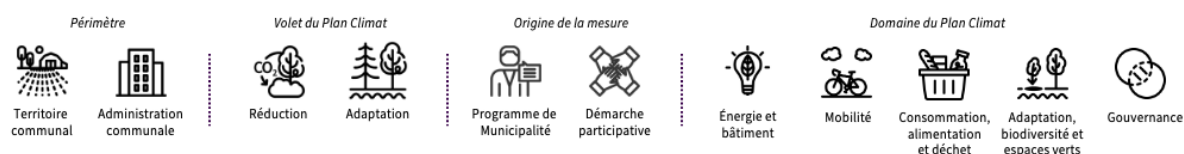
Porteurs du projet : Municipalité

Indicateurs de suivi : Évolution des parts modales (%)

Fréquentation des transports en commun

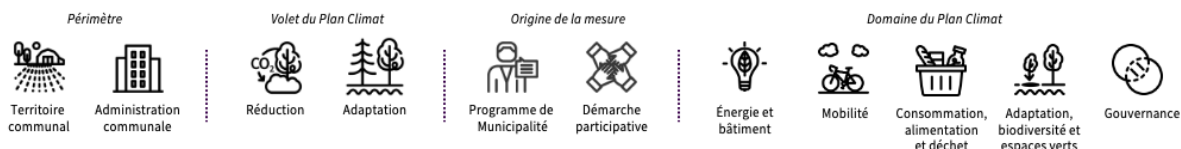
Taux de motorisation

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat :



4.3 Consommation, alimentation et déchets

| | | |
|---|-----------|--------|
| C1 – Promouvoir une alimentation locale et durable (Fiche PECC N°9) | 2023-2025 | Faible |
| <p>Résultats attendus : Promotion de l'offre alimentaire locale par des mesures telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un annuaire des commerçants et producteurs locaux - Mise en place de casiers en libre-service - Analyse de faisabilité et mise en place d'un marché mensuel sur le territoire communal - Analyse de faisabilité et appel à projet pour le développement d'un bar local et temporaire géré par les sociétés locales - Renforcement de l'offre végétarienne et locale dans la restauration collective scolaire <p>Ressources : Producteurs locaux pour l'aide au développement de l'offre, sociétés locales</p> <p>Public cible : Habitant.e.s et visiteurs</p> <p>Arguments de mise en œuvre : Promotion de la production et du tissu économique local, réduction des émissions de GES liées à la consommation mais également à la mobilité en réduisant les déplacements nécessaires, attractivité de la commune et cohésion sociale</p> <p>Soutien au financement : la DGAV et Vaud Promotion soutiennent des projets de promotion des produits agricoles et de l'image de l'agriculture.</p> <p>Porteurs du projet : Municipalité, producteurs locaux, sociétés locales, porteurs de projet privés</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Effets sur d'autres mesures du Plan Climat</p> <div style="text-align: right;">     </div> | | |



Résultats attendus : Amélioration continue de la gestion et du traitement des déchets sur le territoire communal :

- Amélioration continue de la déchetterie et des points de collecte
- Optimisation de la zone d'échange à la déchetterie
- Nouvelle «autopsie» des déchets des habitants de la commune
- Création de points de collecte de biodéchets dans différents lieux de la commune (ex : jardins communaux Plantay et Pra Riondet, parcelles communales en zone village etc).
- Sensibilisation et réduction du volume de déchets par habitant en encourageant la réparation et la réutilisation

Ressources : Voirie communale

Public cible : Habitant.e.s

Arguments de mise en œuvre : Réduction du volume de déchets produit, amélioration du tri sélectif, réduction des déplacements des habitants de la commune, promotion de la deuxième main et de la circularité

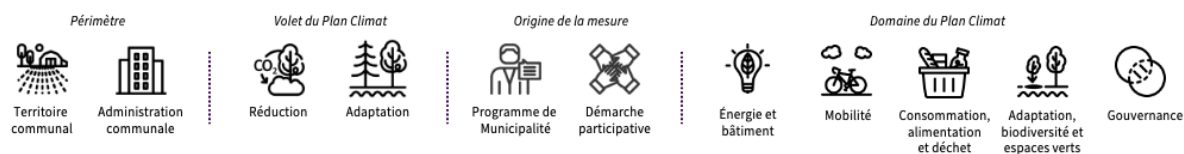
Soutien au financement : Le canton apporte un soutien aux communes via la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets – COSEDEC (plusieurs prestations sont proposées aux communes) et les Périmètres de gestion des déchets (selon le projet, des moyens financiers et matériels sont disponibles).

Porteurs du projet : Municipalité

Indicateurs de suivi : Tonnage de déchets ménagers (t/an/hab)

Taux de recyclage (%)

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat



Résultats attendus : Renforcer la politique d'achats responsables de l'Administration communale

Électricité : Passer l'entier de la consommation électrique de la Commune sur des produits 100% renouvelables. Maximiser l'autoconsommation solaire notamment des bâtiments communaux

Parc de véhicules : Développer une politique de remplacement des véhicules communaux qui intègre les critères de durabilité dans le choix du véhicule (utilité, coût, impacts)

Mutualiser les véhicules professionnels et en libre-service (Mobility, Pick-e-bike)

Achats courants : Intégrer les critères de durabilité (impact de production, durée de vie, alternatives telles que la location) dans les achats courants de l'administration

Alimentation scolaire : intégrer des critères de localité, de nutrition et des repas végétariens dans l'offre des cantines scolaires.

Ressources : <https://www.pap.swiss/>

<https://www.pap.swiss/dokumentpaket/toolbox-nachhaltige-beschaffung-schweiz-3>

Fond pour le développement durable, budget communal

Public cible : Administration communale

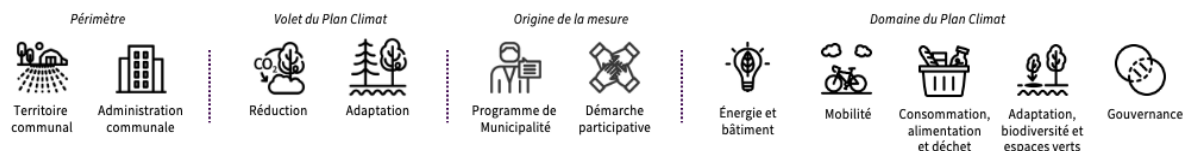
Arguments de mise en œuvre : Exemplarité, réduction des émissions de GES de l'Administration

Soutien au financement : Toolbox achats responsables suisse est une boîte à outil à disposition des communes. Elle leur propose de nombreuses informations et instruments de travail pour favoriser des acquisitions sobres en carbone et, plus largement, durables. La Toolbox se trouve sur la Plateforme nationale de connaissances sur les achats publics responsables (www.pap.swiss).






Porteurs du projet : Municipalité

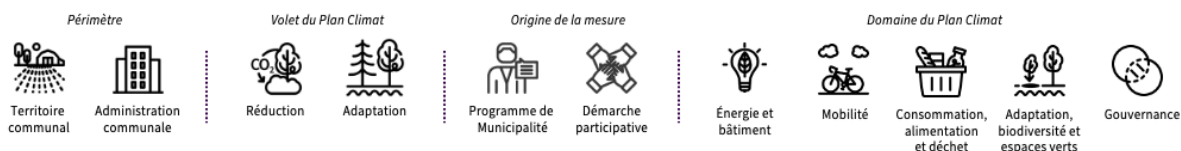
Indicateurs de suivi : Part végétarienne et locale dans les cantines Scolaires (%)

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat



4.4 Adaptation, biodiversité et espaces verts

| | | |
|--|-----------|-------|
| B1 – Renforcer la biodiversité pour s’adapter aux changements climatiques (Fiche PECC N°17) | 2023-2025 | Moyen |
| <p>Résultats attendus : Projet d’arborisation de la Route de la Gare et végétalisation de la place du village et/ou du préau du collège des Ecureuils</p> <p>Ressources : Subventions cantonales disponibles, appel à projet pour les habitant.e.s du village</p> <p>Public cible : Habitant.e.s et visiteurs</p> <p>Arguments de mise en œuvre : amélioration de la qualité de vie de tous, gain de fraîcheur en été, amélioration de la qualité de l’air, protection et valorisation du patrimoine naturel local, contribution au maintien de pollinisateurs.</p> <p>Soutien au financement : Des subventions cantonales peuvent être allouées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les inventaires : des arbres remarquables d’importance cantonale ; des surfaces vertes et non construites ; • La plantation de haies ou d’arbres et l’aménagement de surfaces pour la biodiversité aux abords des établissements scolaires ; • L’entretien d’arbres remarquables d’importance cantonale ; • Des certifications type « Ville Verte ». <p>Porteurs du projet : Municipalité</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi : Part de surface de la canopée sur l’espace Public (%) Surface publique réaménagée (ha) Effets sur d’autres mesures du Plan Climat : B4</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">      </div> | | |



B2 – Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques (Fiche PECC N°17 et N°18)

2023-2025

Faible

Résultats attendus : Sensibilisation de la population et des propriétaires pour les inciter à favoriser les essences indigènes et adaptées à la station pour aménager leurs jardins et pour encourager la population à une gestion adéquate des haies et bosquets et gazons.

Introduction de mesures incitatives pour l'arrachage des haies de lauriers/thuyas et leur remplacement par des essences indigènes.

Instauration de mesures contraignantes dans le nouveau règlement des polices de construction pour limiter, réduire, voire supprimer les essences d'arbres et arbustes exotiques

Introduction de mesures incitatives pour l'arrachage des haies de lauriers/thuyas et les remplacer par des essences indigènes et adaptées à la station.

Sensibilisation de la population et des propriétaires à repérer la présence de plantes envahissantes répertoriées dans la liste des plantes exotiques envahissantes éditée par la commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB) et les annoncer à l'Administration communale.

Poursuite de la lutte avec le personnel de voirie contre les plantes envahissantes répertoriées sur le territoire communal (renouée du Japon, ambrosie) et le chardon des champs problématique pour l'agriculture. Formation continue du personnel communal à cette thématique.

Ressources : Guide des aménagements extérieurs sur fonds privés ([lien ici](#)), monitoring et suivi des actions ([lien ici](#)), Fond pour le développement durable

Public cible : Propriétaires d'espaces verts sur le territoire communal

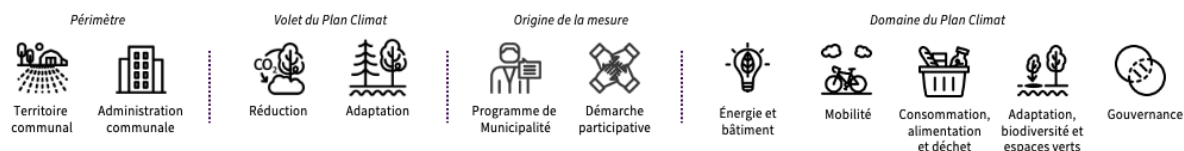
Arguments de mise en œuvre : Promotion de la biodiversité, lutte contre les espèces exotiques et envahissantes, promotion des essences indigènes et adaptées à la station et gestion des espaces verts améliorée

Soutien au financement : Pas de soutien au financement particulier

Porteurs du projet : Propriétaires, Municipalité

Indicateurs de suivi : Mètre linéaires de haies restaurées et remplacées par des espèces indigènes.

Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : B4



B3 – Gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques (Fiche PECC N°19)

2023-2026

Moyen

Résultats attendus : Adapter le PACom et le règlement des polices de construction pour rendre obligatoire la réalisation d'ouvrages d'infiltration et de rétention des eaux de pluie sur l'ensemble des zones constructibles de la Commune.

Adapter le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et le système de facturation pour remplacer la taxation de ces services basée sur la valeur ECA des bâtiments par un système proportionnel aux surfaces imperméables des parcelles pour inciter les propriétaires à réduire leurs surfaces.

Déployer des compteurs d'eau potable connectés pour permettre de suivre les consommations horaires des bâtiments pour détecter rapidement des fuites sur le réseau de distribution et des anomalies dans la consommation des bâtiments.

Présenter et convaincre les associations communales et les services cantonaux à préconiser l'introduction d'une tarification de l'eau potable proportionnelle à la consommation en augmentant fortement le prix au-delà d'une consommation journalière de 150 litres par habitant. Une telle recommandation cantonale est nécessaire pour permettre aux Communes de mutualiser les importantes adaptations qu'il faudrait mettre en œuvre dans les systèmes de facturation de l'eau potable.

Réduction de la consommation d'eau potable sur le territoire communal.

Ressources : Sensibilisation, PACom, subventions cantonales

Public cible : Tous les propriétaires et les habitant.e.s de la Commune

Arguments de mise en œuvre : meilleure gestion des ressources en eau de la commune,

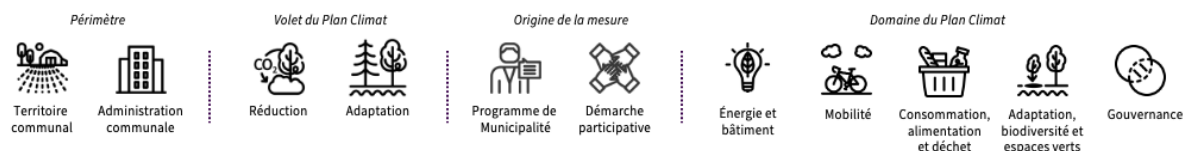
Soutien au financement : Pas de soutien au financement particulier


Porteurs du projet : Municipalité et propriétaires


Indicateurs de suivi : Evolution de la surface imperméable sur le territoire communal
Consommation moyenne journalière d'eau potable par habitant et équivalent habitant (l/hab/jour)

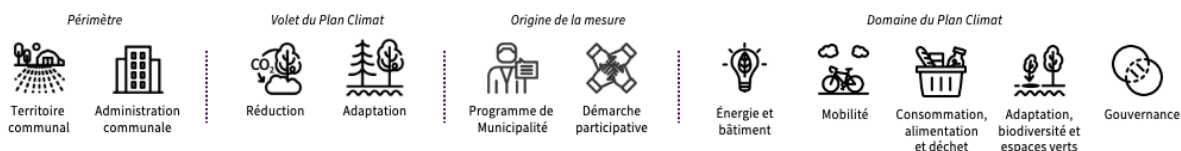


Effets sur d'autres mesures du Plan Climat :



| | | |
|---|-----------|-------|
| B4 – Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule (Fiche PECC N°21) | 2023-2026 | Moyen |
| <p>Résultats attendus : Renforcer le « plan canicule » communal et développer des zones d'ombres et de lutte contre les îlots de chaleur</p> <p>Analyse de faisabilité de projets concrets tels que : places de jeux et pataugeoire, ombrage de la place de jeu</p> <p>Ressources : PACom, commission urbanisme, mandataires externes pour la réalisation, subventions (ex : Unisanté)</p> <p>Public cible : Personnes vulnérables</p> <p>Arguments de mise en œuvre : santé publique, amélioration de la qualité de vie, gain de fraîcheur en été, cohésion sociale</p> <p>Soutien au financement : Pas de soutien au financement particulier</p> <p>Porteurs du projet : Municipalité</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi : Nombre d'atteintes à la santé (événements/an) Nombre de zones ombragées sur le territoire communal</p> <p>Effets sur d'autres mesures du Plan Climat :</p>  | | |

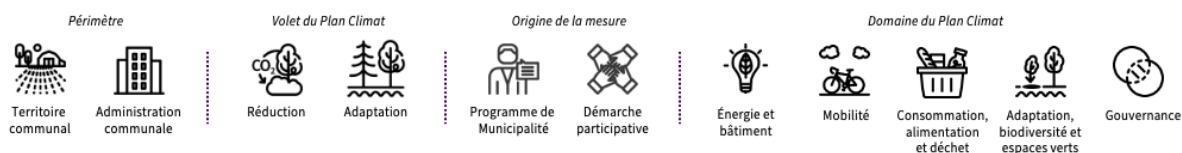
| | | |
|---|-----------|-------|
| B5 – Lutter contre la pollution de l'air (Fiche PECC N°21) | 2023-2026 | Moyen |
| <p>Résultats attendus : Réduction de la circulation routière en transit sur la Commune, y compris l'autoroute qui en représente une très grande part, en favorisant notamment des transports publics efficaces et le report modal.</p> <p>Ressources : PACom, Normes OPAir, Plan d'affectation cantonal, Stratégies cantonale et fédérale en matière de mobilité</p> <p>Public cible : les habitant.e.s de la Commune</p> <p>Arguments de mise en œuvre : santé publique (lutte contre le bruit et la pollution de l'air), amélioration de la qualité de vie</p> <p>Soutien au financement : Pas de soutien au financement particulier</p> <p>Porteurs du projet : Canton, avec le soutien de la Municipalité</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi : Nombre d'atteintes à la santé (événements/an) Nombre de zones ombragées sur le territoire communal</p> <p>Effets sur d'autres mesures du Plan Climat :</p>  | | |



4.5 Gouvernance

| | | |
|--|-----------|--------|
| G1 – Favoriser la participation et l'engagement de la population (Fiche PECC N°4) | 2023-2026 | Faible |
| <p>Résultats attendus : Mise en place d'une démarche participative dans le cadre de l'élaboration du PECC avec la création d'un sondage en ligne, d'une journée participative d'idéation et d'une soirée de restitution et de priorisation des actions.</p> <p>Assurer un suivi avec la population sur la durée du PECC</p> <p>Organisation de journées « coup de balai » avec la population pour continuer leur intégration. Organisation bi-annuelle de journée de sensibilisation sur les déchets à la déchetterie (ex. Valorsa, ZeroWaste, ...).</p> <p>Ressources : Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton, mandataire externe (eQlosion)</p> <p>Public cible : habitant.e.s</p> <p>Arguments de mise en œuvre : adhésion de la population, cohérence du plan d'action</p> <p>Soutien au financement : Pas de soutien au financement particulier</p> <p>Porteurs du projet : Municipalité</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi : Nombre de participants aux événements Nombre de journées participatives organisées</p> <p>Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : Toutes</p> | | |
| | | |

| | | |
|---|-----------|--------|
| G2 – Élargissement des compétences de la commission climat (Fiche PECC N°1) | 2023-2026 | Faible |
| <p>Résultats attendus : Renforcer les compétences de la commission durabilité au Conseil communal</p> <p>Ressources : Commission durabilité : Augmentation des rôles et responsabilité de la commission avec suivi du PECC et des projets durabilité communaux</p> <p>Public cible : Commission communale durabilité</p> <p>Arguments de mise en œuvre : Susciter l'adhésion et l'engagement des politiques et des citoyens pour les objectifs du PECC, favoriser la cohésion sociale, créer une dynamique de changement, capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs.</p> <p>Soutien au financement : Pas de soutien au financement particulier</p> <p>Porteurs du projet : Municipalité et Conseil Communal</p> | | |
| <p>Indicateurs de suivi : Rapport annuel de la commission climat</p> <p>Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : G1, G3</p> | | |
| | | |



G3 – Renouvellement annuel du fonds pour le climat
(Fiche PECC N°2)

2023-2026

Faible

Résultats attendus : Renforcement et renouvellement annuel du fond existant et des subventions fournies

Ressources : Fond pour le climat : Suivi des innovations et suivi de l'évolution des subventions annuellement. Mise à jour des subventions en conséquence. Recherche d'autres moyens de financement pour développer l'offre et pouvoir répondre aux demandes croissantes

Public cible : habitant.e.s et acteurs du territoires (entreprises, sociétés, Administration communale)

Arguments de mise en œuvre : Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC, favoriser la cohésion sociale, créer une dynamique de changement, capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs.

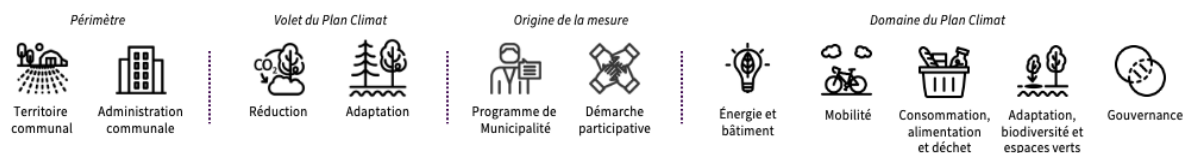
Soutien au financement : Pas de soutien au financement particulier

Porteurs du projet : Municipalité et Conseil Communal

Indicateurs de suivi : Rapport annuel de la commission climat
CHF dépensés dans le cadre du fond pour le climat (CHF/an)
Nombre de subventions distribuées (nombre)



Effets sur d'autres mesures du Plan Climat : G1, G2



5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

5.1 Gouvernance

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le Conseil Communal, a pour principales tâches :

- D'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- De prendre connaissance du PECC

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par Quantis. Quantis l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les personnes et dicastères responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé au chapitre 4.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un groupe de suivi composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que de Quantis est créé.

Il se réunit au moins [2-3] fois par an pour :

- Préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- Effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- Évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- Déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 3). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par la Municipalité avec l'aide de Quantis.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

5.2 Sources de financement

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal, en particulier dans le cadre des projets énergie, mobilité et adaptation du plan d'action (exemple des fiches E1, E3, M1, M2, A1, A2, ...).
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité, en particulier pour les projets qui impliquent des projets privés et pilotés par les acteurs du territoire (exemple des fiches E3 et B2).
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets dans l'énergie et la mobilité du plan d'action.
- Autres sources de financement.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité avec l'appui du bureau mandataire.

6. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi, avec l'aide de Quantis est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séances d'information ; journal communal « Petit Etierrez » ; pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune ; tout-ménage ; lettres à la population ; affiches, etc..

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales. C'est le cas notamment des journées participatives ainsi que du sondage à la population réalisés en 2022 afin d'aider au développement d'un PECC par la population pour la population. C'est également le cas lors de l'organisation de journées coup de balai sur le territoire communal ou de journées d'ouvertures prolongées à la déchetterie avec l'invitation d'intervenants dédiés (ex. Valorsa ou ZeroWaste Switzerland).



Figure 10: Soirée de restitution des résultats de la démarche participative

7. Conclusion

Par le présent document, la Commune d'Etoy s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Date :

La/Le Syndic :

La/Le Secrétaire :

8. Annexes

A.1 Bilan carbone communal

Voir fichier annexé

A.2 Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité

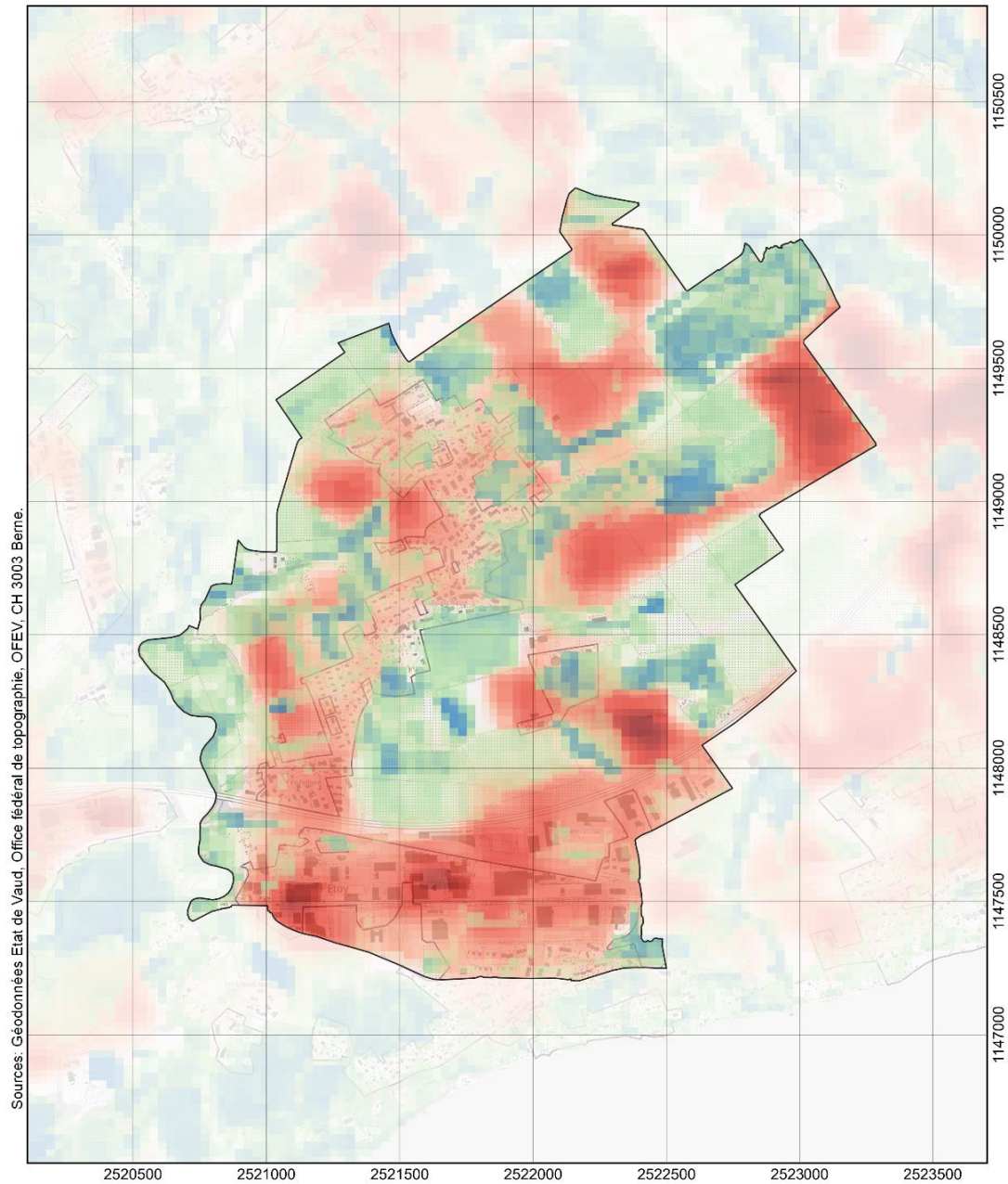
Voir fichier annexé

A.3 Résultats de la démarche participative

Voir fichier annexé

A.4 Cartes communales

Commune de Etoy - Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique



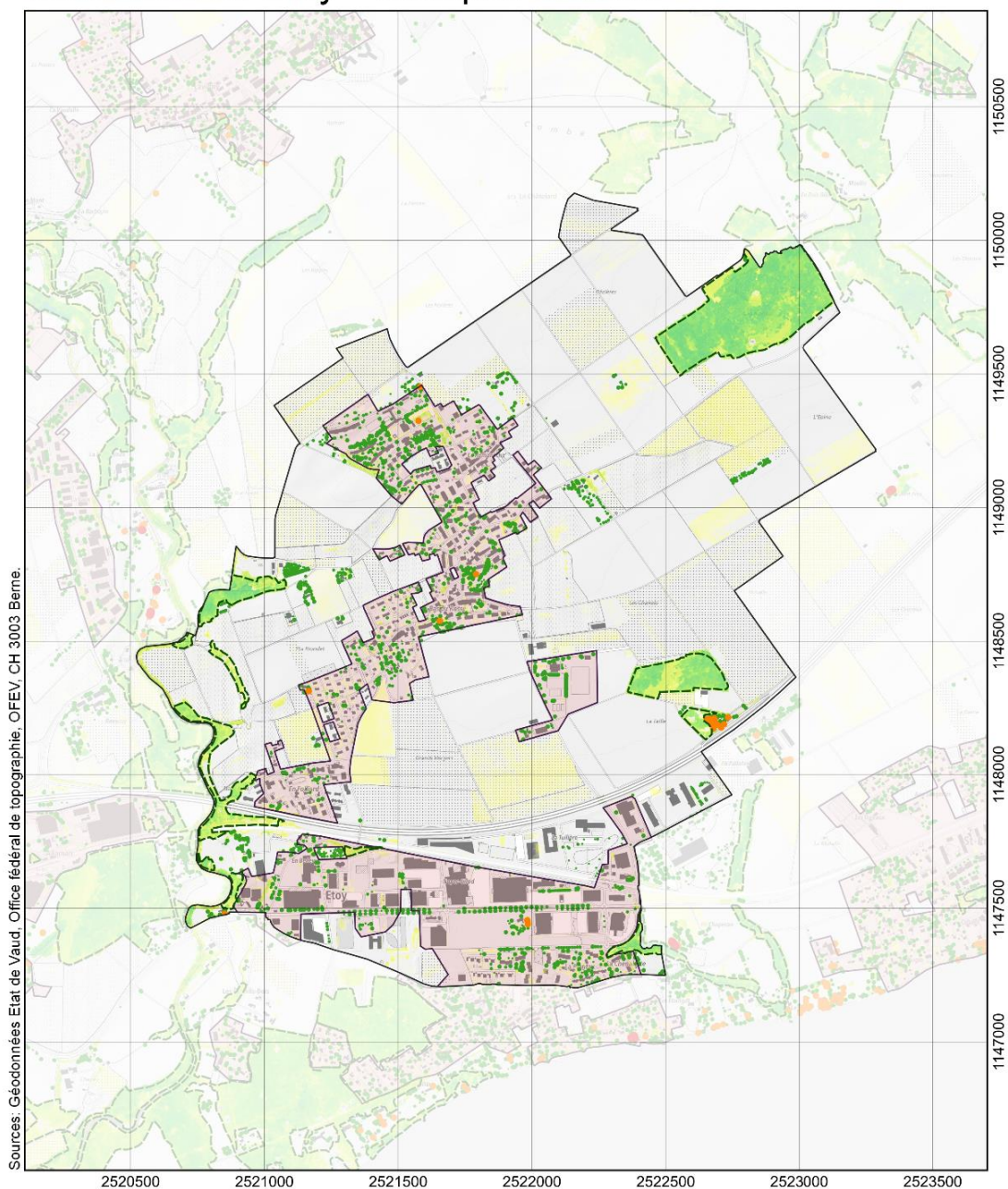
Légende

| Activité photosynthétique (NDVI) | Ecart à la température moyenne |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Elevée | Elevée |
| Très élevée | Très élevée |
| | Extrêmement élevée |
| | Espace urbain (Vector25 swisstopo) |



Echelle : 1:20 000
Date : 22.03.2021

Commune de Etoy - Canopée urbaine



Sources: Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OFEV, CH 3003 Berné.

| Hauteur de canopée | Ensemble du territoire | | Espace bâti seulement | |
|--------------------|------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| | Couverture communale | Couverture cantonale moyenne | Couverture communale | Couverture cantonale moyenne |
| >3 m | 9.8% | 36.4% | 8% | 13.6% |
| >6 m | 7.7% | 32.8% | 3.9% | 9.1% |

Légende

- Forêt (SwissTLM3D*)
 - Espace urbain (Vector25*)
- | Hauteur des arbres isolés (SwissTLM3D*) | Hauteur de végétation (modèle IFN) |
|---|---|
| • 0 - 3 | 1-2 |
| • 3 - 6 | 2-3 |
| • 6 - 20 | 3-5 |
| • 20 - 30 | 5-15 |
| | 15-20 |
| | 20-30 |
| | 30-40 |
| | >40 |
- * swisstopo

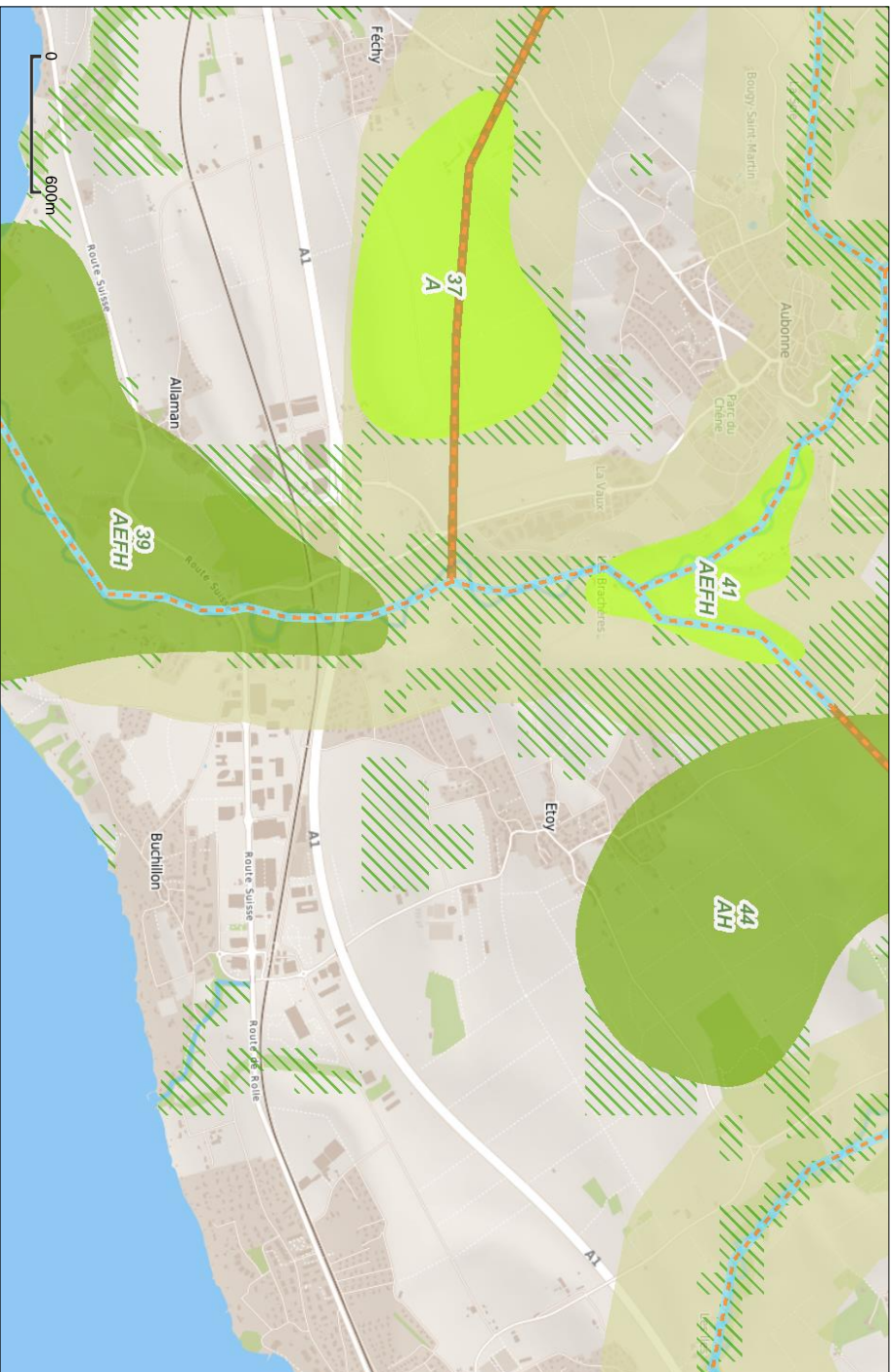


Echelle : 1:20 000
Date : 22.03.2021

Guichet cartographique cantonal



- Légende:**
- Importance et objectif**
 - suprarégional, à conserver
 - - - suprarégional, à renforcer
 - régional, à conserver
 - - - régional, à renforcer
 - lacunaire, à renforcer
 - Catégorie et largeur minimale**
 - amphibie
 - terrestre
 - Territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)**
 - à conserver
 - à renforcer
 - lacunaire
 - Territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS)**
 - ///
 - Espace de localisation potentielle de la liaison**
 -



1:25000

Date: 22.05.2023